

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Arrêté du 11 mars 2026 relatif au régime des études menant à la profession d'orthophoniste

NOR : ESR52602756A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 636-18 à D. 636-22 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 janvier 2026 ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 27 janvier 2026,

Arrêtent :

TITRE I^{er}

ACCÈS À LA FORMATION

Art. 1^{er}. – Les candidats à une inscription en vue du certificat de capacité d'orthophoniste justifient :

1° Soit du baccalauréat ;

2° Soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;

3° Soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;

4° Soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes.

Art. 2. – L'admission des candidats est précédée de la procédure de préinscription prévue aux articles L. 612-3 et L. 612-3-2 du code de l'éducation et organisée selon les dispositions du chapitre II du titre I^{er} du livre VI du même code.

Les capacités d'accueil équivalent au nombre des étudiants admis à entreprendre des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, fixé chaque année en application de l'article L. 4383-2 du code de la santé publique et par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. Le nombre de places ouvertes ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée par établissement de formation. Les capacités d'accueil sont actualisées, si nécessaire, au plus tard au terme de la phase principale de la procédure de préinscription.

Conformément à l'article D. 612-1-11 du code de l'éducation, plusieurs établissements proposant la formation d'orthophoniste peuvent se regrouper en vue de faire l'objet d'un même vœu, dit multiple, et constituent une commission d'examen des vœux. Le nombre total de vœux d'inscription pour les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste est limité à 5 par candidat.

La commission d'examen des vœux formée au sein de chaque établissement ou au sein du regroupement examine les dossiers selon les modalités définies aux articles D. 612-1-13 et D. 612-1-14 du code de l'éducation. Après examen des dossiers de candidature, la commission d'examen des vœux établit une liste de candidats soumis à un entretien.

A l'issue de ces entretiens, la commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues et établit une liste de candidats admis.

Art. 3. – Les étudiants s'inscrivent au début de chaque année universitaire.

TITRE II

PREMIER CYCLE DES ÉTUDES D'ORTHOPHONIE

Art. 4. – Lors du premier cycle des études d'orthophonie, la formation a pour objectif d'initier le développement des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Dans cette perspective, elle vise la capacité à mobiliser :

- 1° Des connaissances en sciences humaines et sociales et en sciences de la vie et de la santé, indispensables à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
- 2° Des connaissances en santé publique ;
- 3° Des connaissances cliniques et méthodologiques dans les différents champs d'intervention de l'orthophonie ;
- 4° Des connaissances permettant d'analyser et de synthétiser des données de la recherche.

L'apport théorique est systématiquement associé à des activités de mobilisation des connaissances, par exemple des activités de raisonnement clinique. Des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique complètent les enseignements.

Trois principes régissent les enseignements :

- 1° La non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs, ses savoir-faire et ses savoir-être ;
- 2° La participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances et le développement des compétences sont envisagés au travers de la participation active de l'étudiant, notamment sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages ;
- 3° L'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre professionnels de la santé.

Art. 5. – La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 180 crédits européens correspondant au premier cycle.

Art. 6. – Au cours du premier cycle des études en orthophonie, aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par les articles D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation.

Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits aux premier et deuxième alinéas peut être accordée après avis du directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

TITRE III

DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES D'ORTHOPHONIE

Art. 7. – Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études d'orthophonie les étudiants qui ont acquis les 180 crédits européens correspondant au premier cycle.

Art. 8. – I. – Lors du deuxième cycle des études d'orthophonie, la formation a pour objectif d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Dans cette perspective, elle vise la capacité à mobiliser :

- 1° L'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste dans toutes ses missions, en complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent ;
- 2° Le raisonnement clinique à toutes les étapes de l'intervention thérapeutique ;
- 3° Une démarche scientifique, afin de faire évoluer régulièrement sa pratique professionnelle ;
- 4° Les compétences génériques nécessaires à la communication et à la collaboration de l'orthophoniste avec le patient, son entourage et les autres professionnels, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
- 5° Les compétences nécessaires à la conduite d'action de prévention, de promotion de la santé et de formation dans le domaine de l'orthophonie.

Les enseignements sont complétés par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Ces compétences sont détaillées en annexe 2 du présent arrêté.

II. – L'enseignement du deuxième cycle comprend :

- 1° Un tronc commun ;
- 2° Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - a) D'approfondir ses connaissances et compétences dans un domaine de l'orthophonie en lien avec les soins orthophoniques ou la santé publique ;

b) D'approfondir ses connaissances et ses compétences dans le domaine de la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche. Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de minimum quatre semaines dans une structure de recherche ;

c) De développer ou d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine particulier autre que l'orthophonie.

Ce parcours personnalisé peut comprendre des unités d'enseignement choisies parmi des formations dispensées à l'université. Des parcours types peuvent être proposés par la composante assurant la formation en orthophonie.

Art. 9. – Au cours du dernier semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie sur proposition de l'équipe pédagogique.

En fonction de leur projet professionnel, ils peuvent réaliser ce mémoire dans le cadre d'un parcours recherche. Dans ce cas, le directeur de mémoire doit être un enseignant-chercheur, un chercheur ou un professionnel titulaire d'un doctorat de sciences et affilié à un laboratoire de recherche.

Les objectifs de ce mémoire et l'encadrement prévu pour sa réalisation sont précisés en annexe 5 du présent arrêté.

Art. 10. – Les membres du jury du mémoire sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante assurant la formation en orthophonie, après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un peut être extérieur à la structure de formation :

1° Un membre de l'équipe pédagogique ;

2° Le directeur du mémoire ;

3° Un expert du domaine concerné.

Au moins un de ces trois membres est orthophoniste.

Art. 11. – La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages et la soutenance du mémoire permettent l'acquisition des 120 crédits européens correspondant au deuxième cycle.

Art. 12. – Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du second cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université, après avis de la composante assurant la formation en orthophonie. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie aux articles D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation.

TITRE IV

DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX CYCLES DES ÉTUDES D'ORTHOPHONIE

Art. 13. – L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université après avis de la composante assurant la formation.

Les enseignements sont organisés par thématiques scientifiques et cliniques, organisées en modules et sous-modules sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à développer en vue de l'exercice de la profession d'orthophoniste. Ce parcours commun est complété au deuxième cycle par des unités d'enseignement choisies par l'étudiant, notamment l'approfondissement des connaissances et compétences dans un champ clinique ou scientifique, et par la possibilité pour les étudiants de réaliser un parcours recherche dans la perspective d'une poursuite d'études en troisième cycle.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place à la condition de respecter les objectifs pédagogiques de la formation d'orthophoniste.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou en partie à distance.

Art. 14. – Le contenu des enseignements de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste, ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent, sont développés dans le référentiel de formation, qui figure en annexe 3 du présent arrêté.

Art. 15. – La composante assurant la formation en orthophonie élabore un projet pédagogique et veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et les stages en vue de l'acquisition des compétences professionnelles décrites en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 16. – Sans préjudice des dispositions relatives au stage pratique des étudiants en orthophonie auprès d'un orthophoniste prévu aux articles D. 4341-6 à D. 4341-8 du code de la santé publique, les stages prévus au cours de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste, ainsi que leur contenu, sont précisés dans le référentiel de formation et dans le cahier des charges des stages mentionnés en annexes numéros 3 et 4 du présent arrêté.

Les étudiants doivent transmettre au plus tard le premier jour de la première période de stage un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Art. 17. – Les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage sont identifiés dans un livret de stage, pouvant être complété d'un portfolio.

Ce livret de stage permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur les aptitudes professionnelles en santé et les compétences spécifiques à acquérir.

Art. 18. – Les étudiants en orthophonie sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et sont informés de leurs obligations de présence par le responsable de celle-ci.

Art. 19. – La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu du livret de stage ou du portfolio, complété par le maître de stage et du rapport de stage.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Art. 20. – Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article D. 636-21-1, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements publient l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques. Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Art. 21. – Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec le déroulement de la formation, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de trois semestres au cours des dix semestres de formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste. La période d'études, validée par l'établissement étranger, permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Art. 22. – Les étudiants peuvent bénéficier d'aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières.

Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou, à défaut, de l'instance en tenant lieu, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études.

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargés de famille, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants à besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation.

Ces modalités pédagogiques spéciales portent, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études ou peuvent prendre toute autre forme définie par les établissements qui peuvent, en particulier, avoir recours à l'enseignement à distance et aux technologies numériques.

Art. 23. – Les dispenses de scolarité, de stages ou d'épreuves mentionnées au 4^o de l'article D. 636-18-2 du code de l'éducation peuvent porter sur une ou plusieurs unités d'enseignement, telles que définies à l'annexe 3 du présent arrêté.

L'étudiant dispensé d'une ou plusieurs unités d'enseignement obtient les crédits ECTS correspondant à cette ou ces unités d'enseignement.

Ces dispenses peuvent être accordées et porter sur des unités d'enseignement de l'ensemble des années du cursus de formation.

Elles sont accordées par le directeur de la composante assurant la formation sur proposition d'une commission pédagogique.

Art. 24. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants entrant dans la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les étudiants ayant entrepris leurs études avant cette date restent régis par les dispositions prévues par l'annexe 3 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Les étudiants en situation de redoublement, de césure ou en reprise d'études après une interruption de formation suivie selon le programme prévu par l'annexe 3 du décret du 30 août 2013 précité voient leur situation examinée par la commission pédagogique. Celle-ci propose au directeur de la composante assurant la formation en orthophonie des modalités d'intégration de ces étudiants, conformément au référentiel applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

Art. 25. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mars 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,
O. GINEZ*

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
M. DAUDÉ*

ANNEXES

ANNEXE I

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE - RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Définition de l'orthophonie

L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins. Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :

- du langage oral et écrit et de la communication ;
- des fonctions oro-myo-faciales ;
- des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique ;

Elle consiste également à :

- à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives ;
- et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions, notamment :

- dimensions linguistiques : préverbaux, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques, mais aussi habiletés discursives et pragmatiques, notamment dans la distinction énoncé/énonciation... ;
- dimensions cognitives dépendantes des fonctions mnésiques, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales ;
- dimensions psycho-affectives : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme ;
- dimensions sociales : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle.

L'orthophonie s'intéresse également à toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteur, sensitif et physiologique, ce qui recouvre les altérations de phonèmes, les dysfonctions linguales, les troubles des modes respiratoires, la dysphagie, les troubles observés dans les paralysies faciales et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur.

Rappel de la législation et de la réglementation existante - extraits*Sur le plan législatif et réglementaire*

« Est considérée comme exerçant la profession d'orthophoniste toute personne qui, non médecin, exécute habituellement des actes de rééducation constituant un traitement des anomalies de nature pathologique, de la voix, de la parole et du langage oral ou écrit, hors la présence du médecin.

Les orthophonistes ne peuvent pratiquer leur art que sur ordonnance médicale ».

Article L. 4341-1 du code de la santé publique :

« Pour exercer, l'orthophoniste doit être titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste ».

Arrêté du 28 juin 2002 :

« Nul ne peut exercer la profession d'orthophoniste s'il n'est muni du certificat de capacité d'orthophoniste établi par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population ou de l'un des diplômes et attestations d'étude d'orthophonie établis par le ministre de l'éducation nationale antérieurement à la création dudit certificat (art. L. 4341-3 CSP) ».

Loi n° 64-699 du 10 juillet 1964 :

« Dans l'exercice de son activité, l'orthophoniste prend en compte les dimensions psychologique, sociale, économique et culturelle de chaque patient à tout âge de sa vie ».

« L'orthophonie consiste :

Art. 1^{er}. –

- à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ;
- à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions ».

Art. 2. – « Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation

envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution. »

Art. 4. – « La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie. »

Décret n° 2002-721 du 2 mai 2002 :

Définition du métier :

L'orthophoniste est un professionnel de santé de premier recours.

Il intervient auprès de personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales. Il exerce avec autonomie la conduite et l'établissement de son diagnostic orthophonique et la prise de décision quant aux soins orthophoniques à mettre en œuvre.

Dans sa fonction de soin, il intervient dans le cadre d'un projet thérapeutique personnalisé au travers :

- du bilan et du diagnostic des troubles du patient ;
- de la prise en charge de ces troubles dans l'objectif d'acquisitions, d'apprentissages, d'optimisation, de restauration, et de maintien des fonctions et habiletés de langage et des autres activités cognitives, de communication et des fonctions oro-myo-faciales ;
- de la réalisation d'actes/gestes techniques dévolus à sa compétence et liés à sa fonction et à son expertise diagnostique et rééducative ;
- de la mise en œuvre, si nécessaire, de gestes de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur.

Son intervention contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient et au rétablissement de son rapport confiant à la langue.

L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis, sans distinction de sexe, d'âge, de culture, de niveau socioculturel ou de type de pathologie.

Dans sa mission de professionnel de santé, il intervient également auprès des patients, de leurs aidants, des professionnels de la santé ou de l'éducation et du public dans le cadre d'activités de prévention et de dépistage, d'activités d'éducation thérapeutique du patient, d'activités d'expertise et de conseil, et de coordination des soins.

De par la nature de sa fonction et de sa mission, il doit avoir une expertise approfondie de la langue du pays dans lequel il exerce.

Activités :

1. **Réalisation du bilan et de l'évaluation nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et du projet thérapeutique ;**
2. **Prise en charge individuelle ou en groupe du patient en orthophonie ;**
3. **Prévention et dépistage des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales ;**
4. **Education thérapeutique des patients et de leur entourage ;**
5. **Expertise et conseil dans le domaine de l'orthophonie ;**
6. **Organisation et coordination des soins ;**
7. **Gestion des ressources ;**
8. **Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles ;**
9. **Recherche et études en orthophonie ;**
10. **Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.**

Activités détaillées (1) :

1. **Réalisation du bilan et de l'évaluation nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et du projet thérapeutique :**

– *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Prise de contact :

Première prise de contact directe ou téléphonique émanant du patient et/ou de son représentant et/ou du médecin.

Recueil de la plainte du patient ou de son représentant.

Recueil d'informations sur les motifs de l'indication du bilan orthophonique.

Prise de rendez-vous avec le patient.

Recueil des données personnelles du patient.

Recueil des premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation orthophonique.

Information au patient ou à son représentant quant aux pièces administratives à fournir.

Information au patient ou à son représentant quant aux documents médicaux nécessaires à l'investigation.

Préparation de la première séance d'évaluation :

Réalisation d'un dossier personnalisé

Intégration du dossier orthophonique dans le dossier médical personnel.

Recherche des outils d'évaluation nécessaires au bilan en fonction de la demande

Préparation du matériel nécessaire à l'évaluation.

Prise d'informations dans la littérature médicale et/ou scientifique à partir de l'indication d'évaluation.

Aménagement de l'espace du bureau en fonction des caractéristiques du patient.

Accueil du patient et/ou de son entourage :

Accueil du patient et de son entourage.

Présentation réciproque de l'orthophoniste du patient et de ses accompagnants.

Ecoute du patient et recueil d'informations sur sa demande

Information du patient et/ou de son entourage sur les modalités du bilan orthophonique.

Information du patient et de son entourage sur les documents nécessaires à la réalisation du diagnostic orthophonique en fonction des éléments d'informations identifiés au cours de l'entretien.

Information du patient quant à ses droits vis-à-vis des soins proposés et à ses droits de prise en charge.

Recueil d'informations concernant la nature de la demande du patient et sa situation :

Recueil d'informations approfondies sur la plainte et sur le parcours de soins du patient.

Recueil des documents nécessaires à l'intervention en orthophonie.

Recueil des données administratives du patient.

Recueil des résultats des examens médicaux et paramédicaux.

Entretien avec le patient, ses aidants et/ou son entourage familial, social et professionnel permettant de construire l'anamnèse :

Recueil des éléments d'anamnèse concernant le patient.

Recueil d'informations sur le patient, ses difficultés, son niveau de connaissance ou le niveau de connaissance de son entourage sur ses difficultés et sur sa manière de s'y adapter.

Recueil d'informations sur la personnalité, la culture, les langues et les habitudes de vie du patient.

Recueil d'informations sur les suivis, les traitements, les examens...

Recueil d'informations sur l'environnement du patient.

Recueil d'information sur les différents intervenants auprès du patient, aides et adaptations dont il bénéficie...

Recueil d'informations sur les activités du patient.

Recueil d'informations sur les centres d'intérêt du patient (culturels, artistiques...).

Recueil d'informations sur les répercussions éventuelles des troubles sur le patient et son entourage.

Recueil d'informations sur les éventuels signes de douleur et/ou de souffrance.

Recueil d'informations sur les éventuels signes de maltraitance.

Recueil d'informations sur les attentes et la position du patient vis-à-vis de la démarche et l'intervention en orthophonie.

Recueil d'informations auprès des professionnels de santé :

Recueil d'informations sur les examens effectués et les diagnostics posés.

Recueil d'informations sur les différentes prises en charge du patient et leurs modalités.

Recueil d'informations sur les traitements déjà effectués, ceux en cours et ceux indiqués.

Observation des indices relevant des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales :

Observation du comportement et de l'attitude du patient et/ou de son entourage.

Observation de la motricité globale du patient.

Observation de la morphologie du patient.

Observation de l'environnement du patient (visites, questionnaires...).

Observation des interactions entre le patient et son environnement et/ou son entourage.

Observation des interactions du patient avec l'orthophoniste.

Observation du patient quant à son adaptation au contexte du bilan.

Observation du comportement cognitif du patient lors du bilan.

Observation du patient en situation de tâches au cours des épreuves de l'évaluation.

Utilisation d'outils d'observation clinique et/ou d'épreuves standardisées permettant d'évaluer les fonctions du langage, de la communication, des fonctions cognitives et oro-myo-faciales :

Utilisation de matériel spécifiquement adapté (grilles, questionnaires, tests standardisés, enregistrements vidéo et audio...).

Enregistrement des résultats des épreuves standardisées.

Enregistrement audio et/ou vidéo des épreuves administrées.

Lecture des résultats recueillis lors de la passation des épreuves.

Ecoute et visionnage des enregistrements audio et/ou vidéo des épreuves.

Transcription des corpus.

Cotation des corpus ou des résultats des épreuves standardisées.

Calcul des résultats.

Réalisation d'un examen anatomique et fonctionnel.

Nettoyage et asepsie du matériel.

Réalisation du diagnostic orthophonique :

Formulation permanente des hypothèses en cours de test dans une démarche hypothético-déductive.

Adaptation de la passation en fonction des hypothèses formulées.

Report des résultats des observations cliniques et des cotations obtenues sur les cahiers de passation et les grilles d'évaluation.

Comparaison entre les résultats obtenus et ceux constituant l'étalonnage des épreuves auprès des sujets tout-venants.

Relevé des compétences du patient et de ses difficultés/troubles.

Recherche de l'étiologie de ses difficultés et troubles.

Prise en compte des impacts de la situation de bilan.

Formalisation du diagnostic orthophonique et explicitation auprès du patient et/ou de son entourage.

Demande d'examens complémentaires.

Formulation d'une réponse à la demande de pronostic, réajustable dans le temps.

Formulation d'un projet de soins.

Formalisation du projet thérapeutique en orthophonie :

Rédaction du compte rendu écrit du bilan orthophonique :

- transcription des éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et/ou à sa compréhension ;
- transcription des observations des indices et analyse des troubles du langage, de la communication, des fonctions cognitives et des fonctions oro-myo-faciales ;
- transcription quantitative des résultats obtenus aux épreuves ;
- transcription qualitative des données recueillies dans le cadre de l'entretien ;
- transcription qualitative des résultats obtenus aux épreuves ;
- transcription des données étiologiques ;
- transcription du diagnostic orthophonique avec son interprétation ;
- transcription du projet thérapeutique ;
- transcription du nombre de séances proposées ;
- indications des examens complémentaires proposés ;
- transcription du libellé de l'évaluation inscrit à la nomenclature ;
- cotation écrite de la pathologie et de son libellé à la nomenclature.

Intégration de ces données dans le dossier de soins orthophonique informatisé.

Entretien avec le patient et/ou son entourage sur le projet thérapeutique en orthophonie :

Présentation des résultats obtenus, du diagnostic et du projet d'intervention en orthophonie.

Explication au patient et/ou à son entourage du diagnostic posé, de l'état pathologique ou non mis en évidence par l'évaluation en référence au fonctionnement d'un individu dépourvu de la pathologie identifiée.

Explication du rôle thérapeutique de l'orthophoniste.

Description des modalités d'intervention.

Information du patient et/ou de son entourage sur les modalités administratives de mise en œuvre de l'intervention en orthophonie.

Information du patient sur le coût de l'intervention en orthophonie et la prise en charge par les caisses d'assurance maladie et d'assurance maladie complémentaire.

Présentation du fonctionnement du cabinet ou du service.

Information sur les différents intervenants et leurs rôles respectifs.

Information sur la prise en charge pluridisciplinaire.

Recherche de l'adhésion du patient à la démarche de soins et mise en place d'une alliance thérapeutique avec le patient.

- *Types de situations significatives ;*
- *Résultats attendus ;*
- *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

(1) Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

2. Prise en charge individuelle ou en groupe du patient en orthophonie :

- *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Préparation de l'intervention orthophonique :

Réalisation d'un dossier individuel personnalisé.

Intégration du dossier orthophonique dans le dossier médical personnel :

- lecture des comptes rendus des séances précédentes ;
- prises de contact et recueil d'informations auprès des autres professionnels de santé ;
- recherche et adaptation des supports d'intervention ;
- réalisation d'un planning de soins et d'un échéancier des objectifs ;
- préparation du matériel nécessaire aux séances ;
- mise au point de matériels, de supports, de modalités d'intervention spécifiques ;
- préparation des aménagements nécessaires à l'accueil du patient et à sa prise en charge ;
- rédaction de notes d'évolution ;
- rédaction de comptes-rendus d'intervention.

Réalisation de l'intervention orthophonique auprès du/des patients :

Rencontre du patient et de son entourage.

Entretien avec le patient sur les outils, méthodes, appareillages envisageables.

Réalisation de séances de rééducation, d'adaptation, réadaptation, d'intervention précoce et de maintien dans le domaine de l'orthophonie, individuelles ou de groupe avec ou sans support informatique.

Fabrication ou adaptation avec le patient et utilisation de matériels et de supports spécifiques.

Formation du patient aux gestes techniques et à l'utilisation des outils existants pour palier ou compenser son handicap.

Suivi de l'observance par le patient du traitement orthophonique et de la réalisation des examens complémentaires.

Recueil des résultats des examens complémentaires.

Suivi du patient : entretien auprès du patient, ses aidants, son entourage.

Observation en situation individuelle ou collective des effets thérapeutiques sur le patient et sur ses interactions avec son environnement.

Transmission des informations et des recommandations au patient.

Réalisation de l'intervention orthophonique auprès des aidants et/ou de l'entourage :

Préparation des aménagements nécessaires à l'accueil de l'entourage et/ou des aidants :

- accueil de l'entourage et/ou des aidants naturels ;
- formation de l'entourage et/ou des aidants naturels en vue de l'utilisation écologique de moyens de communication adaptés au patient et à ses troubles ;
- formation de l'entourage aux gestes techniques liés au patient et à ses troubles ;
- formation de l'entourage à des techniques et des actions favorisant la communication avec le patient ;
- fabrication ou adaptation d'outils de soins et de supports spécifiques avec l'entourage ;
- fabrication de supports d'information et de recommandations aux aidants et/ou à l'entourage ;
- transmission d'informations et de recommandations aux aidants et/ou à l'entourage, notamment les professionnels intervenant auprès du patient.

Réalisation d'actions favorisant l'adaptation du patient à son environnement :

Information sur les aides matérielles et financières.

Orientation vers une personne et /ou une structure ressource :

- réalisation de documents accompagnant les demandes de compensation, d'aides matérielles et financière ;
- accompagnement en milieu scolaire adapté ou ordinaire ;

- accompagnement en milieu professionnel ;
- mise en situation et entraînement à l'utilisation d'outils spécifiques ;
- formalisation de projets d'insertion, de réinsertion, de projets socioprofessionnels et scolaires en fonction du degré du handicap du patient et de ses projets personnels y compris en lien avec d'autres professionnels ;
- liaisons permanentes avec les intervenants du milieu d'insertion scolaire, professionnel, institutionnel ou social du patient dans le respect du secret professionnel ;
- interventions en réunions interprofessionnelles et restitutions aux autres membres de l'équipe.
- *Types de situations significatives ;*
- *Résultats attendus ;*
- *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

3. Prévention et dépistage des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales :

- *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Réalisation d'actions de prévention primaire et secondaire dans un cadre individuel ou collectif :

Réalisation d'actions de recherche concernant les milieux, les situations, les populations, les pathologies ou les populations à risque en lien avec les structures et ressources existantes.

Formalisation et diffusion de programmes d'intervention en prévention secondaire.

Information et/ou sensibilisation sur les fonctions et sur les troubles du langage, de la communication et sur les fonctions oro-myo-faciales ainsi que sur les signes d'alerte, dans un souci de promotion de la santé publique.

Formation de publics ciblés au repérage des signes d'alerte et à l'utilisation des outils de repérage.

Information du public sur le champ de compétences de l'orthophoniste et sur les conditions d'accès aux soins en orthophonie.

Préparation logistique d'actions d'information, de sensibilisation et de communication en lien avec le champ de compétences de l'orthophonie.

Interventions dans les manifestations en lien avec le champ de compétences de l'orthophonie.

Formalisation de propositions d'actions de prévention en direction de partenaires institutionnels respectant un cahier des charges ou dans le cadre de démarches en lien avec les politiques de santé publique.

Fabrication et diffusion d'outils et de supports d'intervention et d'outils et de supports permettant de repérer les signes d'alerte dans différents contextes.

Réalisation et/ou recherche d'outils de dépistage.

Réalisation d'actions de dépistage.

Formulation de recommandations pour favoriser le développement et/ ou le maintien de la communication.

Formulation de recommandations afin d'éviter l'apparition ou de freiner le développement de troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales.

Présentation et diffusion de documents et/ou de matériel.

Réalisation d'actions de prévention tertiaire dans le contexte du soin ou de l'éducation thérapeutique :

Mise en place d'actions de suivi thérapeutique.

Formulation et présentation de recommandations et de conseils en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.

Recueil, réalisation et diffusion de supports et d'outils d'information et de conseil en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.

Conduite d'actions de promotion de l'intégration des personnes présentant des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales :

Mise en place de partenariats avec les structures institutionnelles.

Veille réglementaire et constitution de bases de données réglementaires et législatives.

Information du public sur la législation en vigueur en matière d'intégration des personnes présentant un handicap lié à une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.

- *Types de situations significatives ;*
- *Résultats attendus ;*
- *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

4. Education thérapeutique des patients et de leur entourage :

Préparation des actions d'éducation thérapeutique :

Information du patient sur la possibilité de bénéficier d'une action d'éducation thérapeutique et sur ses modalités de prise en charge.

Recueil d'informations permettant de réaliser ou d'actualiser le diagnostic éducatif du patient.

Recueil d'informations sur les savoirs, les savoir-faire, le ressenti et le projet de vie du patient.

Recueil d'informations sur la perception par le patient de ses ressources et de facteurs défavorables.

Recueil d'informations sur les facteurs limitant et facilitant l'acquisition ou le maintien des compétences d'auto-soin et leur utilisation dans la vie quotidienne, la mise en œuvre de son projet et l'acquisition de la mobilisation des compétences d'adaptation.

Formulation avec le patient des compétences à acquérir au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique.

Définition et formalisation d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique en lien avec le patient et les autres professionnels de santé intervenant auprès de lui.

Rédaction d'un programme d'activités d'éducation thérapeutique.

Mise en œuvre des actions d'éducation thérapeutique dans un cadre individuel ou collectif :

Sensibilisation, information du patient et de son entourage à la pathologie et ses troubles.

Sensibilisation, information et formation du patient et de son entourage à des protocoles et/ou à des conduites à tenir et/ou de la mise en place de moyens afin de ralentir la progression de la maladie et/ou de prévenir les complications.

Réalisation de séances collectives ou individuelles d'éducation thérapeutique pour l'acquisition des compétences d'auto-soins et d'adaptation.

Réalisation de séances individuelles d'évaluation des compétences acquises, des changements chez le patient et du déroulement du programme d'éducation thérapeutique.

Réalisation d'entretiens motivationnels.

Réajustement du projet d'éducation thérapeutique.

Coordination autour du patient, des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de la maladie chronique :

Suivi du programme personnalisé d'éducation thérapeutique en lien avec les autres professionnels de santé intervenant auprès du patient.

5. Expertise et conseil dans le domaine de l'orthophonie Conseil dans le domaine de l'orthophonie :

Conseil auprès des partenaires dans le cadre d'actions entreprises à leur initiative dans le domaine de l'orthophonie.

Conseil auprès de différentes instances sur les décisions à prendre quant aux dossiers d'attribution des ressources pour les patients atteints de troubles de communication, du langage ou des fonctions oro-myo-faciales.

Conseil auprès de différentes instances quant à l'instruction de dossiers dépendant de leur compétence concernant les patients atteints de troubles de communication, du langage ou des fonctions oro-myo-faciales.

Conseil auprès des autres professionnels dans le cadre de l'insertion et/ou de la réinsertion professionnelle.

Conseil au sein des structures institutionnelles et/ou des instances décisionnaires.

Expertise dans le domaine de l'orthophonie :

Réalisation de rapports d'expertise à partir de l'analyse de dossiers et bilans orthophoniques sur les capacités des patients à effectuer certaines activités ou pour permettre l'attribution d'aides adaptées.

Réalisation de rapports d'expert et de rapports techniques à l'attention des structures institutionnelles et/ou des instances décisionnaires.

6. Organisation et coordination des soins :

– Principales opérations constitutives de l'activité :

Gestion administrative :

Information du patient et/ou de ses aidants sur les procédures administratives relatives à une prise en charge en orthophonie.

Enregistrement d'informations dans le dossier patient.

Gestion et mise à jour des dossiers patients.

Archivage des dossiers patients selon la législation en vigueur

Télétransmission de données.

Enregistrement informatisé des actes réalisés.

Etablissement des documents administratifs nécessaires à la prise en charge auprès de la caisse d'assurance maladie du patient.

Tenue de statistiques sur les actes réalisés en institution.

Gestion du temps de l'activité professionnelle :

Réalisation du planning quotidien et hebdomadaire permettant de répondre à la demande de soins.

Formalisation du planning de rendez-vous en fonction des autres interventions auprès des patients, des locaux disponibles et des interventions à domicile.

Gestion du planning d'utilisation des matériels nécessaires à l'intervention orthophonique.

Enregistrement et transmission de données :

Enregistrement et transmission de données médicales sur les patients.

Transmission d'informations orales et écrites aux professionnels concernés dans le cadre du respect des obligations conventionnelles relatives au bilan orthophonique dans le respect du secret médical.

Rédaction et transmission d'informations orales et écrites à la personne, à l'entourage et aux institutions concernées en respectant le cadre légal et le secret médical.

Réalisation d'actions de signalement en cas de constat de maltraitance du patient.

Coordination des activités :

Echanges d'information avec les partenaires dans le respect du secret médical.

Echanges d'informations et interventions lors de réunions de travail pluriprofessionnelles, en lien avec les différents partenaires concernés.

Prises de contact, échanges d'information, mise en place et animation de temps d'échanges en vue d'assurer l'articulation, la coordination et la priorisation des soins, notamment en tant qu'interlocuteur privilégié du patient.

Préparation de synthèses cliniques.

Animation de réunions de synthèse, de temps de travail thématiques et/ou interprofessionnels.

Intervention en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes de soins.

Suivi de la mise en œuvre des actions préventives en lien avec les autres professionnels impliqués.

Information des professionnels de santé du champ de compétences de l'orthophoniste.

Animation et gestion de réseaux.

Interventions en réunions institutionnelles :

Interventions lors des réunions institutionnelles : conseils de service ou de pôle, réunions d'organisation, réunions d'élaboration du projet de service ou de pôle, commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques...

Représentation de la profession dans différentes instances.

– *Types de situations significatives ;*

– *Résultats attendus ;*

– *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

7. Gestion des ressources :**Gestion des ressources humaines de la structure :**

Recrutement, gestion de la rémunération et des obligations sociales liées au personnel participant à l'activité : administratif, d'entretien, soignant...

Réalisation des fiches de poste, de l'emploi du temps, des horaires des salariés de la structure.

Suivi de la comptabilité, des budgets et de la trésorerie :

Tenue de la comptabilité du cabinet conformément aux règles comptables édictées par l'administration fiscale pour les entreprises libérales non commerciales avec ou sans le soutien d'un expert-comptable et/ou d'une association de gestion agréée.

Suivi des opérations bancaires.

Archivage des pièces comptables.

Gestion de la trésorerie.

Gestion et suivi d'un budget et des investissements.

Réalisation des déclarations et des règlements dus par la structure :

Rédaction de la déclaration de bénéfices professionnels non commerciaux en temps et forme réglementaires.

Règlement des factures et des charges sociales en respectant les échéances et les règles administratives.

Souscription d'une couverture sociale obligatoire et/ou facultatives et d'assurances professionnelles.

Facturation des actes et suivi des règlements des patients :

Saisie de la codification des actes.

Facturation des actes.

Relance des impayés.

Réalisation et suivi des envois et des retours vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie.

Proposition de facilités de paiement selon la situation du patient.

Encaissement des honoraires.

Suivi des prestations de service :

Entretiens avec les prestataires de services.

Gestion matérielle du cabinet ou du service :

Contrôle de l'accessibilité des locaux.

Contrôle du bon état des mobiliers mis à disposition des patients dans l'ensemble des locaux et du matériel utilisé lors des séances d'orthophonie.

Contrôle de la propreté des locaux.

Contrôle de la conformité du matériel aux règles de sécurité.

Application des règles d'hygiène et de sécurité concernant le matériel et contrôle de leur respect.

Suivi et mise à jour du matériel informatique, des logiciels.

Echanges d'informations sur l'organisation logistique du service ou du cabinet.

Gestion et suivi des stocks :

Budgétisation du matériel nécessaire à l'intervention orthophonique, de l'outillage et du matériel de bureau.

Commande du matériel nécessaire à l'intervention orthophonique, de l'outillage et du matériel de bureau.

Rangement et gestion des stocks de matériel à usage thérapeutique, de l'outillage et du matériel de bureau.

Contrôle de l'état des stocks et du matériel.

– *Types de situations significatives ;*

– *Résultats attendus ;*

– *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles :

– *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Actualisation des connaissances et veille professionnelle en lien avec les réseaux professionnels :

Constitution, alimentation et consultation de bases d'informations sur la profession d'orthophoniste et les connaissances professionnelles.

Lecture critique de revues professionnelles, de publications, de médias spécialisés.

Consultation de sites professionnels.

Lecture de travaux de recherche internationaux en orthophonie.

Lecture de travaux de recherche internationaux dans les domaines en lien avec l'orthophonie.

Suivi des logiciels édités en fonction des besoins, des avancées scientifiques et thérapeutiques.

Suivi des évolutions des matériels et des outils d'intervention en orthophonie et mise à jour des connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.

Suivi de groupes de supervision ou de lecture entre professionnels.

Travaux de réflexion basés sur des références culturelles et thérapeutiques.

Réalisation d'actions d'analyse des pratiques professionnelles :

Echanges et analyses de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres cliniciens.

Apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles.

Mise en place de débats sur les questions éthiques dans un contexte de rééducation, de réadaptation, de soins.

Formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.

Suivi d'actions de formation, de congrès, de colloques... :

Réception d'informations (colloques et congrès...).

Communication, intervention, partage d'informations.

Vérification de la conformité des actions de formation professionnelle proposées au regard de la législation en vigueur et des avis des instances compétentes.

Suivi de formations aux formats et contenus appropriés aux besoins de l'orthophoniste.

Suivi des impacts de la formation sur sa pratique professionnelle.

Participation au recueil de corpus pour la recherche.

- *Types de situations significatives ;*
- *Résultats attendus ;*
- *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

9. Recherche et études en orthophonie :

- *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Activités de recherche liées aux besoins en santé publique et liées aux mesures d'impact :

Recherche d'informations sur les milieux, les situations, les populations, les pathologies à risque en lien avec les structures et les ressources existantes : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres actions de dépistage...

Formalisation de propositions d'actions de dépistage et de leur évaluation en direction de partenaires institutionnels en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de démarches spontanées en lien avec les politiques de santé publique.

Réalisation d'études dans le domaine des soins et de l'intervention de l'orthophoniste.

Activités de recherche clinique :

Formulation d'hypothèses de recherche répondant à des questionnements innovants et productifs.

Recueil d'informations dans le cadre d'une démarche de recherche.

Réalisation de rapports d'études.

Rédaction de protocoles ou de procédures.

Rédaction d'articles en vue d'une publication dans une revue scientifique.

Exposé des travaux de recherche.

Réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé.

Accompagnement de travaux professionnels.

Activités de recherche et d'exploitation de bases de données :

Exploitation et veille sur des bases de données existantes dans les domaines d'intervention de l'orthophoniste.

Recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.

Mise en place de banques de données.

Recherche d'informations dans les bases de données bibliographiques.

Recueil d'informations sur les recherches conduites en orthophonie et dans les disciplines en rapport avec les problématiques rencontrées en orthophonie.

Développement de collaborations pluridisciplinaires :

Développement de collaborations avec les structures et centres de recherche : sociétés savantes, équipes de recherche universitaires, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Centre national de la recherche scientifique (CNRS)...

Développement des collaborations multicentriques (par exemple programme hospitalier de recherche clinique [PHRC]...).

Développement de collaborations internationales de recherche.

- *Types de situations significatives ;*
- *Résultats attendus ;*
- *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels :

- *Principales opérations constitutives de l'activité :*

Formation des professionnels de santé en exercice :

Recueil d'informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.

Réalisation de séances d'information collective auprès du personnel des institutions et des services hospitaliers.

Réalisation de documents de référence à l'usage des professionnels de santé, des patients et des aidants.

Formation des professionnels de santé sur des thématiques en lien avec le champ d'intervention de l'orthophoniste.

Formation des professionnels de santé au dépistage en vue d'une orientation adaptée en orthophonie.

Mise en œuvre d'un projet de formation :

Formalisation de séquences de formation : contenu, thématique, recrutement des formateurs, conditions matérielles de réalisation...

Formalisation de projets pédagogiques.

Conduite de séquences de formation à destination des étudiants en orthophonie ou de professionnels.

Intervention au sein des équipes pédagogiques.

Réalisation de séances de suivi pédagogique.

Réalisation d'évaluation des compétences acquises par l'étudiant.

Démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.

Accueil, accompagnement des étudiants et de nouveaux professionnels :

Délivrance d'informations et de conseils aux stagiaires orthophonistes ou aux nouveaux professionnels.

Rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées.

Rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement.

Suivi des étudiants dans leur processus d'apprentissage.

Réalisation de séances d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage, avec les étudiants.

Lecture et accompagnement de travaux de recherche menés par des étudiants en orthophonie.

Intervention au sein de jurys d'évaluation des mémoires de recherche des étudiants en orthophonie.

Réalisation d'actions d'évaluation dans le cadre de jurys : examens, concours, stages, validation des acquis de l'expérience, etc.

Contrôle des prestations de stagiaires :

Mise en situation professionnelle.

Accompagnement et supervision des stagiaires dans l'ensemble des situations professionnelles et dans les actions de recherche

Renseignement des documents de suivi.

Lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation.

Réalisation d'actions d'évaluation des étudiants dans l'ensemble des situations professionnelles et dans les actions de recherche.

Accompagnement du projet professionnel du stagiaire.

– *Types de situations significatives ;*

– *Résultats attendus ;*

– *Méthodes, outils, ressources utilisées.*

ANNEXE II

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE – RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Compétences (1) :

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique ;
2. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient ;
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie ;
4. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique ;
5. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique ;
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie ;
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources ;
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

Compétences détaillées :**Compétence 1 :****Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique :**

1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à la disposition de l'orthophoniste ;
2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et de son représentant légal ou le tiers de confiance ;
3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration du diagnostic orthophonique ;
4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient ;
5. Elaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien préalable relatif à la plainte et à l'anamnèse ;
6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan orthophonique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient ;
7. Organiser, planifier et réaliser le bilan orthophonique et le bilan d'évolution ;
8. Emettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre ;
9. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de test, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées ;
10. Elaborer un diagnostic orthophonique précisant le type de difficultés/troubles, leur spécificité ou non, et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/troubles et en sélectionnant la terminologie adéquate parmi les termes diagnostiques en usage en orthophonie ;
11. Emettre et réajuster un pronostic orthophonique à partir du diagnostic réalisé, du trouble constaté, son degré de sévérité, d'hypothèses d'évolution probables des troubles et des effets attendus de l'intervention en orthophonie ;
12. Evaluer la pertinence d'une intervention en orthophonie ;
13. Rédiger le compte-rendu du bilan orthophonique en respectant la réglementation en vigueur.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Appréciation du degré d'urgence et de gravité	Le degré de maîtrise de la langue parlée par le patient est analysé Ses facultés de compréhension de la langue sont analysées Les principaux signes d'alerte sont recherchés et identifiés Le questionnement est adapté et tient compte des éléments d'informations apportés par le patient ou le professionnel de santé La proposition de prise en charge en orthophonie ou de réorientation est adaptée Les éléments justifiant une prise en charge en urgence sont identifiés et expliqués
Qualité de l'analyse de la plainte du patient	Les éléments explicites et implicites composant la plainte sont identifiés. Ces éléments sont analysés et hiérarchisés en fonction des priorités de soin L'origine de la demande est identifiée. Les impacts du discours de l'entourage sur le patient sont repérés et explicités La demande propre du patient est discernée de celle de son entourage Les répercussions et le retentissement du trouble sur la vie quotidienne, l'environnement et l'état psychologique du patient sont identifiés L'expression par le patient du retentissement de son trouble est favorisée La manière dont le patient exprime sa plainte est prise en compte et analysée L'évolution de l'expression de la plainte par le patient est prise en compte

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence et exhaustivité des données recueillies sur le patient et son entourage	L'aide d'un tiers est éventuellement recherchée en cas de non maîtrise ou d'incapacité de communication de la part du patient Les informations clés sur le patient et son entourage sont recherchées et identifiées : – les connaissances du patient et/ou de son entourage sur ses troubles ; – les habitudes de vie du patient, son histoire et son rapport à son histoire ; – les traitements en cours, résultats d'examens médicaux ; – les aides et adaptations dont bénéficie le patient ; – la qualité de vie du patient et de son entourage ; – les interactions du patient avec son environnement et avec l'orthophoniste ; – les stratégies de compensation du patient ; – les pathologies et/ou des troubles associés et les moyens de leur prévention ; – les facteurs pouvant contre-indiquer la rééducation ; – les fonctions, les compétences et les performances du patient Le niveau de vigilance du patient et son degré de coopération. La prise de parole du patient est analysée à partir d'éléments sur sa façon de se présenter, de se situer par rapport à son entourage, de signifier son identité Le discours du patient et son rapport au langage dans ses différents aspects cognitifs et psychiques est identifié, recueilli et observé cliniquement La communication verbale et non verbale du patient est identifiée et analysée L'impact des troubles (à l'origine de la demande) sur l'intégration sociale du patient et sur son vécu psychoaffectif est recherché et identifié La nécessité d'investigations complémentaires est évaluée et expliquée Les fonctions à évaluer pour organiser les différentes parties du bilan sont repérées Les besoins d'informations ou de connaissances complémentaires, notamment sur une pathologie, sont repérés L'évolution du patient au cours du bilan est analysée Les informations nouvelles apparaissant au cours du bilan sont repérées et prises en compte
Pertinence des modalités de recueil de l'information	Les moyens augmentatifs ou alternatifs à la communication verbale sont identifiés Ces moyens sont utilisés de manière adaptée en cas de besoin Les données disponibles (anamnèse, informations issues du dossier médical, imagerie médicale, examens médicaux, audiogrammes...) sont comprises, explicitées et prises en compte Les outils d'investigation sont choisis et adaptés en fonction de chaque patient, de sa pathologie, de sa demande et de ses réticences Ce choix est explicité L'autorisation de recueil enregistré est recherchée auprès du patient et/ou de son entourage Les modalités d'utilisation des outils d'évaluation retenus sont maîtrisées (propriétés métrologiques, procédures d'utilisation, limites, Les modalités de l'entretien et du recueil d'informations sont adaptées à la pathologie et aux besoins du patient L'examen clinique est réalisé dans le respect des recommandations professionnelles Les gestes techniques à visée diagnostique réalisés lors de l'examen clinique sont maîtrisés et expliqués Le questionnement anamnestique évolue en fonction des données recueillies auprès du patient et des échanges avec l'entourage et d'autres professionnels La transcription et le décodage de l'alphabet phonétique international sont utilisés
Qualité de l'analyse des données et de l'élaboration du diagnostic	Des liens sont établis entre les différents types de données recueillis au cours du bilan Les résultats des évaluations sont analysés de manière qualitative et quantitative L'évolution des résultats et des données dans le temps est prise en compte Des corrélations entre les résultats des données recueillies dans le cadre des différents examens sont établies et les distorsions repérées Des hypothèses quant aux facteurs étiologiques, aux facteurs déclenchants, gênants ou favorisants sont émises et explicitées Les hypothèses posées en cours d'entretien et leurs modalités de prise en compte sont explicitées Les éléments clés du tableau clinique du patient sont identifiés et hiérarchisés au travers des différents domaines à explorer Les éléments clés permettant de valider ou d'infirmer les hypothèses sont identifiés au travers de l'analyse de la démarche d'évaluation normative, descriptive et critériée Des mises en liens sont établies entre les résultats obtenus, les données scientifiques, les modèles théoriques et les connaissances théoriques et cliniques Des corrélations entre les résultats aux différentes épreuves sont recherchées afin de mettre en évidence des facteurs explicatifs Un lien est effectué entre le diagnostic, les éléments de dossier portés à la connaissance de l'orthophoniste, la plainte exprimée et les besoins du patient La pertinence d'une intervention en orthophonie est évaluée au regard de ces éléments et explicitée La synthèse du bilan reprend l'ensemble des données objectives et subjectives mesurées en qualité et/ou en quantité, et débouche sur la formulation d'un diagnostic orthophonique clair et cohérent Le pronostic s'appuie sur l'anamnèse, sur les connaissances de la pathologie ou des troubles identifiés, sur la prévision des effets attendus des différentes prises en charge programmées. et sur l'estimation des capacités du patient à s'engager dans une dynamique de progrès. Le vocabulaire technique et professionnel utilisé est adapté

Compétence 2 :

Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient :

1. Définir et hiérarchiser à court, moyen et long termes les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan orthophonique et des besoins du patient ;
2. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage ;
3. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables ;

4. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique ;
5. Déterminer les supports nécessaires à l'intervention orthophonique et les adapter ou les élaborer si nécessaire ;
6. Sélectionner les systèmes de facilitation, de compensation, les systèmes alternatifs et augmentatifs adaptés aux besoins du patient et/ou de son entourage ;
7. Identifier, proposer et définir les conditions de mise en œuvre des adaptations et aménagements permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie et l'autonomie du patient et de son entourage ;
8. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et/ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation ;
9. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique ;
10. Définir les critères, les échéances et les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis ;
11. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en orthophonie ;
12. Evaluer l'état du patient et de son environnement et leur évolution tout au long du projet d'intervention et réajuster le projet thérapeutique en conséquence ;
13. Evaluer les effets des interventions conduites par l'orthophoniste auprès du patient et/ou de son entourage et analyser les écarts avec les résultats attendus.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence de la définition des objectifs du projet	Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec les résultats du bilan orthophonique Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec le projet de soins global et les attentes du patient Les objectifs thérapeutiques sont accessibles pour le patient et l'orthophoniste, identifiables et inscrits dans le temps Les choix effectués en termes de priorisation des objectifs prennent en compte : - la pathologie du patient ; - la gravité des troubles et des difficultés ; - les besoins et les attentes du patient ; - le degré d'adhésion du patient au projet thérapeutique ; - les capacités physiques et matérielles du patient ; - l'environnement du patient.
Pertinence du choix des interventions et de leurs modalités de mise en œuvre	Les outils et modalités d'intervention retenus sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et les attentes du patient Les outils et modalités d'intervention retenus sont réalistes au regard des capacités du patient, notamment de ses capacités d'observance et de ses capacités d'investissement et d'appropriation Les interventions à conduire auprès de l'entourage du patient sont identifiées Les outils et modalités d'intervention sont correctement ciblés en référence aux priorités de l'intervention L'investissement consenti pour élaborer ou adapter un outil ou un support de prise en charge est en adéquation avec le bénéfice qui en est attendu Les dispositifs d'aide, les outils et modalités d'intervention sont adaptés en fonction des intérêts, réticences, réactions exprimées par le patient et/ou son entourage La pertinence de la programmation de séances collectives est évaluée et explicitée La programmation et le lieu des séances sont en adéquation avec le projet thérapeutique défini Les indications et modalités de recours à d'autres professionnels sont identifiées et explicitées Les aménagements et adaptations nécessaires au patient ainsi que leurs modalités de financement sont identifiés, explicités auprès du patient et de son entourage et argumentés auprès des interlocuteurs compétents
Pertinence de la recherche de l'adéquation du projet thérapeutique	Le projet thérapeutique est présenté au patient de manière claire et adaptée L'échéancier de la prise en charge, en fréquence de séances et en temps, est clairement expliqué L'adhésion du patient au projet de soins et aux objectifs du traitement sont recherchés Les explications apportées au patient et/ou à son entourage sur le projet thérapeutique et ses effets potentiels sont claires, réalistes et adaptées au patient Les arguments permettant d'accompagner le patient et/ou l'entourage dans l'acceptation de son trouble et des moyens techniques mis à sa disposition sont identifiés L'expression du patient vis-à-vis du projet thérapeutique, ses résistances sont prises en compte et des adaptations et réajustements du projet sont définis
Pertinence du suivi de l'évolution du patient et de l'évaluation du projet	La définition des modalités de suivi du patient (objectifs d'étape, bilans d'évolution...) est cohérente avec le projet thérapeutique défini Les objectifs d'étape sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques Les objectifs d'étape définis sont réalistes, atteignables et définis dans le temps Le choix des outils d'évaluation est adapté aux caractéristiques du patient et du projet Les outils d'évaluation sont mis en œuvre de manière adaptée Le transfert des acquis de la prise en charge dans la vie du patient est évalué et pris en compte L'ensemble des éléments nouveaux apparaissant en cours de prise en charge est pris en compte Les données qualitatives et quantitatives obtenues dans le cadre du bilan d'évolution et des actions d'évaluation sont comparées aux données du bilan initial L'analyse comparative de ces données met en évidence l'évolution du patient et les caractéristiques de cette évolution Les données recueillies dans le cadre de cette analyse sont comparées aux résultats attendus et les écarts sont identifiés Les données obtenues dans le cadre de cette analyse sont présentées au patient et/ou à son entourage L'expression du patient et/ou de l'entourage vis-à-vis des résultats obtenus est prise en compte dans le réajustement de l'intervention Les éléments permettant d'infirmer ou de confirmer le diagnostic sont recherchés, évalués et pris en compte dans la conduite des soins Les objectifs thérapeutiques sont réajustés en cours d'intervention Des aménagements sont proposés, le cas échéant et leur acceptation par le patient est évaluée

Compétence 3 :

Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie :

1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'installation nécessaires au bon déroulement de la séance ;
2. Définir le contenu de la séance en fonction de l'avancée du projet thérapeutique ;
3. Évaluer l'état psychologique et thymique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances ;
4. Mettre en œuvre l'intervention orthophonique par des gestes, des techniques, des méthodes et des supports adaptés au patient et à sa pathologie ;
5. Ajuster les supports et outils thérapeutiques utilisés et la durée de la séance en fonction de l'état et des réactions du patient ;
6. Instaurer, rééduquer, maintenir les fonctions de communication et du langage ainsi que les autres fonctions cognitives et oro-myo-faciales relevant du champ d'intervention de l'orthophoniste ;
7. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations permettant au patient de dépasser sa situation de handicap ;
8. Concevoir et conduire une séance de groupe seul et en coanimation ;
9. Analyser le déroulement de la séance et évaluer ses résultats ;

10. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect des procédures en vigueur.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence de l'organisation de la séance	Le lieu de la séance est organisé en fonction des caractéristiques et des besoins du ou des patients. Les objectifs de la séance individuelle sont déterminés et/ou réajustés en tenant compte des objectifs d'étape de la prise en charge, de l'évolution du patient, de sa plainte, de sa motivation, de ses capacités et des contraintes sociales Les objectifs d'une séance de groupe sont élaborés en fonction des objectifs thérapeutiques individuels. Le choix de la constitution du groupe de patients est explicité. Les moyens d'atteindre les objectifs de la séance sont identifiés. Les risques inhérents à l'état du patient et aux activités proposées sont identifiés et mesurés. Les mesures préventives afin de limiter les risques sont identifiées et mises en œuvre Les supports et matériels nécessaires à la séance sont identifiés. Les supports nécessaires à la séance sont élaborés, adaptés ou préparés.
Pertinence de la mise en œuvre de l'intervention	Les gestes, appareillages et outils nécessaires aux examens, à la prise en charge et à la sécurité du patient sont mis en œuvre de manière adaptée Les gestes nécessaires à l'intervention sont préalablement explicités au patient La réalisation de gestes techniques exploratoires, d'entretien prothétiques ou de réadaptation sont liés à la sphère des domaines de compétence et d'intervention de l'orthophoniste Les méthodes et supports d'intervention employés sont adaptés au patient, à sa pathologie, à son âge, à sa culture et à son milieu socioculturel
Pertinence de la conduite de séance	Les objectifs de la séance sont explicités au patient Le vocabulaire technique et professionnel est utilisé de manière pertinente et compréhensible par le patient Les moyens employés découlent du plan de traitement initialement projeté et de ses actualisations afférentes à l'évolution du patient Le contenu de la séance est synthétisé dans le dossier du praticien Le compte-rendu de séance reprend les objectifs initiaux de la séance, les pré-requis nécessaires à la conduite de la séance, le matériel utilisé, les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que la motivation du patient Des gestes de premier secours sont éventuellement mis en œuvre en cas de risque vital chez le patient La décision de poursuite ou d'arrêt d'un traitement repose sur les conclusions des évaluations, sur les observations cliniques et sur l'accord du patient ou de son entourage
Cohérence du contenu en lien avec le déroulement de la séance	Les aptitudes fonctionnelles du patient sont identifiées Le discours du patient et son rapport au langage dans ses différents aspects sont identifiés et analysés Les fonctions déficitaires sont sollicitées et entraînées de manière adaptée dans différentes situations Des recommandations thérapeutiques sont formulées au patient et/ou à son entourage en vue d'un transfert et/ou d'un entraînement entre les séances. Les techniques et méthodes de prise en charge sont expliquées et mises en œuvre dans le respect des recommandations professionnelles. L'état du patient est évalué à son arrivée et pris en compte au cours de la séance : des réajustements sont effectués au besoin. Le choix des supports est adapté en fonction de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences. L'évolution de l'état psychologique et attentionnel du/des patients au cours de la séance est identifié et pris en compte Les modalités d'utilisation des supports sont maîtrisées par l'orthophoniste. En séance de groupe, la prise de parole et les interventions des participants sont organisées Les effets des interactions entre les patients lors d'une séance de groupe sont identifiés et pris en compte
Qualité de l'analyse de l'évolution du patient	Les effets des séances sur la vie quotidienne du patient sont identifiés et évalués La mise en pratique des recommandations préconisées par l'orthophoniste est vérifiée et éventuellement ajustée. Les données recueillies et les observations réalisées par l'orthophoniste sont comparées d'une séance à l'autre. Les données transmises par le patient, son entourage et/ou les autres professionnels d'une séance à l'autre sont prises en compte. Les points forts et faibles, les acquis et les progrès sont identifiés. L'évolution des compétences et des anomalies touchant le patient est évaluée dans différentes situations,
Conformité des opérations d'enregistrement des interventions	Les règles d'enregistrement des interventions orthophoniques en vigueur sont mises en œuvre en tenant compte du cadre d'exercice de l'orthophoniste (libéral ou salarié) Cet enregistrement est réalisé en référence à la nature des interventions conduites au cours de la séance Les conditions d'utilisation et de diffusion d'enregistrements dans le cadre de coopérations professionnelles, de formation ou de recherche, sont explicitées L'orthophoniste recueille l'accord écrit du patient ou de ses tuteurs légaux

Compétence 4 :**Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique :**

1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe ;
2. Adapter sa propre communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et thymique et de sa motivation ;
3. Expliquer au patient les effets attendus et les limites de l'intervention orthophonique en prenant en compte sa pathologie son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage ses attentes pronostiques et son état psychologique ;
4. Expliquer le déroulement de la prise en charge orthophonique, et s'assurer de sa compréhension par le patient ou par son entourage ;
5. Négocier les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique ;

6. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants à une séance de groupe ou d'accompagnement familial ;
7. Rechercher et/ou maintenir une alliance thérapeutique avec le patient tout au long de l'intervention.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Pertinence de l'analyse de la dimension relationnelle inhérente à la situation de soin orthophonique	Les modalités de réalisation du bilan, ses résultats, le diagnostic orthophonique sont clairement explicitées Le cadre déontologique de l'intervention et les droits et devoirs du patient sont expliqués Les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion, les réactions et comportements du patient ou du groupe de personnes, sont repérés, analysés et pris en compte L'écoute est attentive, neutre et bienveillante Les besoins du patient sont repérés et pris en compte Les conditions permettant de mettre en confiance le patient et d'instaurer un respect réciproque sont recherchées et explicitées Les informations dont la diffusion nécessite une attention particulière sont identifiées en fonction des caractéristiques de chaque patient L'importance des attentes pronostiques du patient et de l'entourage est analysée et prise en compte Une distance thérapeutique est instaurée et respectée.
Cohérence entre le comportement adopté, le mode de communication utilisé et la situation relationnelle	Les modes de communication verbale et non verbale utilisés sont adaptés à la personne ou au groupe de personnes. Une reformulation est proposée selon les besoins du patient et de son entourage Les explications sont réitérées au cours de l'intervention orthophonique. Une attitude bienveillante pour soutenir et encourager le patient est adoptée. Les éléments clefs à prendre en compte et les comportements à adopter lors des situations relationnelles difficiles sont identifiés
Efficacité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention	Les conditions propices à une continuité de la relation avec le patient sont recherchées au cours des séances Les étapes de conduite d'un entretien dans le domaine de la santé sont identifiées et mises en œuvre Les conditions de déroulement et les objectifs des activités prévues lors de la séance sont explicités clairement La disponibilité du thérapeute est maintenue tout au long de la séance. L'écart entre le ressenti du patient et la perception du trouble par l'orthophoniste est pris en compte
Efficacité de l'échange avec le patient	Les informations communiquées quant aux modalités et au cadre de l'intervention sont claires et adaptées aux préoccupations du patient et de son entourage Les attentes exprimées et les réactions du patient et/ou de son entourage sont prises en compte Un consensus est recherché avec le patient sur les modalités de l'intervention

Compétence 5 :

Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique :

1. Identifier les besoins, notamment d'apprentissage, du patient, des personnes ou des groupes, y compris les attentes non verbalisées, afin de réaliser ou actualiser le diagnostic éducatif ou le programme d'accompagnement familial ;
2. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou avec son entourage ;
3. Utiliser les outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie ;
4. Elaborer et organiser des actions de prévention et de dépistage ;
5. Conduire des actions d'entraînement des patients et/ou de la famille en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par l'orthophoniste ;
6. Accompagner, par des techniques de communication appropriées, le patient et/ou sa famille vers des changements de comportement et d'habitude ou un réaménagement de la vie du patient en prenant mieux en compte sa santé ;
7. Choisir des outils pédagogiques adaptés à chaque patient et à son entourage ;
8. Evaluer les effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires ;
9. Adapter la démarche éducative aux situations interférant dans la gestion normale de la maladie ;
10. Conseiller et éduquer la famille, les aidants naturels, les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs connaissances de leurs savoir-faire, et du mode de vie du patient.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence de l'analyse des besoins	Les besoins des patients, de leur entourage et des groupes cibles sont identifiés, le cas échéant en faisant appel aux compétences d'autres professionnels Les pathologies à risque, les milieux, les situations, les populations sont identifiées et analysées Les risques liés aux troubles susceptibles d'être traités en orthophonie sont repérés et identifiés Les risques spécifiques aux populations ou groupes étudiés sont repérés Les besoins en matière d'acquisition de compétences, de gestes techniques, d'aménagement de l'environnement et d'adaptation à l'environnement liés aux troubles du patient sont identifiés avec le patient et/ou son entourage Des objectifs d'intervention en éducation thérapeutique, accompagnement, dépistage ou prévention sont formulés en cohérence avec les besoins des patients, de leur entourage ou des populations cibles
Pertinence de la démarche éducative ou d'accompagnement	Les situations dans lesquelles le recours à l'éducation thérapeutique est pertinent sont identifiées Les conditions permettant au patient et/ou à son entourage d'apprendre à gérer son traitement, et d'adapter son mode de vie sont clairement explicitées Ces conditions sont en cohérence avec le mode de vie et les capacités du patient Les ressources sanitaires, sociales et économiques mobilisables par le patient et/ou son entourage sont identifiées et prises en compte La capacité du patient à comprendre sa maladie et à expliquer comment il adapte son mode de vie en conséquence est mesurée La démarche éducative ou d'accompagnement est adaptée à sa cible (aidants naturels, entourage familial, patients, professionnels, autres partenaires...) et répond à une demande exprimée La démarche éducative ou d'accompagnement respecte la législation et la réglementation en vigueur
Pertinence du choix des outils pédagogiques	Le choix des supports et des outils pédagogiques est cohérent avec les objectifs de l'action, les caractéristiques de la population cible et son environnement Les dispositifs d'aide sont adaptés en fonction des réticences, des peurs ou des réactions de défense du patient et/ ou de son entourage Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils pédagogiques sont élaborés en lien avec les autres professionnels intervenant auprès du patient Cette adaptation est inscrite dans le cadre d'un accord partenarial entre patient, entourage et professionnels en charge du patient
Pertinence des outils et des actions de dépistage et de prévention mis en œuvre	Les règles déontologiques et d'éthique professionnelle spécifiques aux actions de prévention ou de dépistage en orthophonie sont identifiées et respectées La pertinence de l'intervention de l'orthophoniste dans les actions de dépistage ou de prévention envisagées est identifiée Les objectifs, outils, modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action de prévention ou de dépistage sont formalisés dans un cahier des charges Le choix des outils de dépistage est adapté aux objectifs de l'action de dépistage et/ou de prévention Des outils de dépistage adaptés aux objectifs des actions et aux caractéristiques des personnes ou populations ciblées sont élaborés Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils de dépistage ou de prévention est réalisé en lien avec les autres professionnels intervenant auprès des populations cibles La place et les limites du champ d'intervention de l'orthophoniste dans le cadre des actions de prévention et de dépistage sont clairement explicitées Les actions à mettre en place ou les informations à délivrer en fonction des résultats du dépistage ou de l'action de prévention sont clairement explicitées
Mesure des effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage	Les effets des actions mises en œuvre sont évalués de manière adaptée Les actions sont réajustées en fonction des résultats

Compétence 6 :

Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie :

1. Adapter sa pratique du bilan orthophonique et de l'analyse des besoins aux exigences des évaluations administratives et/ou médico-légales ;
2. Rédiger un bilan ou un avis expert compréhensible pour un administrateur médico-social et/ou un magistrat ;
3. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents au handicap ou aux troubles ;
4. Sélectionner et conseiller le matériel adapté au handicap ou aux troubles ;
5. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés dans les contextes professionnels, scolaires et environnementaux ;
6. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises par leurs soins dans le domaine de la communication, du langage et des fonctions oro-myo-faciales ;
7. Conseiller les différentes instances sur les décisions à prendre quant aux dossiers d'attribution des ressources financières, techniques, matérielles et/ou humaines pour les patients atteints de troubles de la communication, du langage et/ou des fonctions oro-myo-faciales ;
8. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels et partenaires concernés les préconisations de l'orthophoniste ;
9. Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines activités scolaires, professionnelles et sociales à partir d'une analyse de dossiers et de bilans orthophoniques.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence dans la prise en compte du contexte de l'intervention	Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte (cadre administratif médico-légal...) L'environnement législatif et réglementaire en vigueur est identifié et pris en compte Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte dans la rédaction des avis, bilans et synthèses
Pertinence de la méthodologie d'intervention	L'analyse des besoins est pertinente et fait appel à des outils et des méthodes adaptés Le choix de la méthode d'intervention est pertinent Les conseils délivrés sont adaptés aux besoins identifiés et cohérents avec le cadre d'intervention de l'orthophoniste Le rôle et les limites de l'intervention de l'orthophoniste en matière de conseil sont identifiés
Pertinence de l'argumentation	Les choix effectués et les préconisations formulées par l'orthophoniste sont clairement explicités Les arguments développés sont pertinents et adaptés aux réactions des professionnels et partenaires concernés
Pertinence du conseil délivré aux différentes instances	Les conseils délivrés aux instances s'appuient sur la connaissance de la nature du trouble et de son degré de sévérité

Compétence 7 :

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle :

1. Identifier et suivre l'évolution des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques cliniques professionnelles ;
2. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, et des évolutions sociétales, tout comme celles du monde de la santé ;
3. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster les interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité ;
4. Développer ses connaissances théoriques sur l'utilisation du matériel et des outils d'intervention ;
5. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels ;
6. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en orthophonie ;
7. Rechercher les moyens de formation et suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins ;
8. Analyser et évaluer le contenu de la formation reçue ;
9. Intégrer les acquis et adapter si nécessaire sa pratique ;
10. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur la pratique professionnelle.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	Les valeurs professionnelles, la déontologie et l'éthique de la profession sont identifiées et présentées avec clarté La confrontation de la pratique professionnelle avec des pairs en groupe d'analyse de la pratique est recherchée Les sources d'information permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société et des modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques, sont identifiées Les évolutions du monde de la santé, de la société, des différents modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques sont prises en compte Leurs impacts sur la pratique de l'orthophonie sont identifiés
Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions	Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions orthophoniques sont identifiés : réglementation, recommandations professionnelles (relatives à la qualité, l'ergonomie, la sécurité, l'hygiène, la traçabilité), résultats de la recherche scientifique, satisfaction des patients...
Pertinence de la démarche d'analyse critique concernant les interventions orthophoniques	Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités de mise à jour de ces informations sont identifiées Les données de recherches empiriques (qualitatives et quantitatives) dans le champ de la santé publique et de la prévention sont identifiées et utilisées Les théories linguistiques, psychologiques et cognitives sont prises en compte dans la formulation des hypothèses qui orientent le travail orthophonique et la recherche La démarche d'analyse des activités de l'orthophoniste est fondée sur les résultats des travaux de recherche et d'analyse interprofessionnelle, supervision et autres situations de problématisation Les axes et les moyens d'évolution sont identifiés : formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, recherches bibliographiques à effectuer... Des améliorations des interventions sont proposées
Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	Les sources d'information sur les actions de formation professionnelle continue sont identifiées et mobilisées avec efficacité Un lien entre la ou les actions de formation suivies et l'analyse des pratiques professionnelles est établi

Compétence 8 :

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques :

1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques ;
2. Conduire une recherche bibliographique ;

3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite ;
4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche ;
5. Elaborer un protocole de recherche ;
6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans la cadre de la recherche ;
7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe ;
8. Elaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche ;
9. Communiquer en français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Qualité de la recherche d'informations	Les bases documentaires internationales sont utilisées Les partenaires institutionnels et associatifs clefs de l'action de recherche sont identifiés
Pertinence de la méthode de recherche	L'objectif de la recherche est clairement identifié Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche Elles sont actualisées et organisées Les informations collectées sont analysées selon les références théoriques nécessaires et les critères scientifiques en vigueur L'analyse des informations permet d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'une méthodologie de soins, d'un protocole, formulation de préconisations, création d'une banque de données...) La méthode de recherche est expliquée avec clarté Les méthodes utilisées sont conformes aux cadres méthodologiques de recherche énoncés par la communauté scientifique et aux cadres éthique et déontologique de la profession Les travaux sont adossés à l'expertise scientifique de membres de laboratoires de recherche ou de l'enseignement universitaire d'orthophonie
Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques professionnelles	Le questionnement scientifique et la priorisation des objectifs de la recherche sont cohérents et pertinents L'argumentation est fondée sur une démarche scientifique rigoureuse et des bases théoriques fondées et en lien avec les recommandations de la communauté scientifique
Qualité de la production	Le résultat de la recherche est clair et accessible pour son public La démarche de recherche et ses résultats sont explicités par écrit et par oral L'abstract est rédigé en français et en anglais et les mots clefs sont exprimés de manière à ce que la recherche soit identifiable dans les bases de données

Compétence 9 :

Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources :

1. Réaliser et analyser une gestion budgétaire ;
2. Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un service d'orthophonie ou d'une structure ;
3. Evaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les orthophonistes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ;
4. Identifier les mesures correctives à prendre pour mettre en conformité les locaux, les installations et les matériels utilisés par les orthophonistes ;
5. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisés par les orthophonistes ;
6. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités des orthophonistes ;
7. Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables utilisés par les orthophonistes ;
8. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures ;
9. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités ;
10. Organiser la gestion des archives ;
11. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...) ;
12. Mettre en œuvre les règles de gestion de personnel en vigueur.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Conformité des règles dans la gestion d'un budget	Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérés La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés Les logiciels dédiés sont utilisés avec aisance
2 – Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels	Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement des activités des orthophonistes sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur Les normes et réglementations s'imposant aux locaux, installations et matériels utilisés par les orthophonistes sont identifiées et expliquées avec clarté L'organisation des lieux est fonctionnelle Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur Les incidents sont systématiquement consignés et tracés Les règles et recommandations en matière d'hygiène sont identifiées, consignées, voire affichées Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées Les non conformités des locaux, installations et matériels utilisés par les orthophonistes sont identifiées et des mesures correctives adaptées sont proposées Les informations permettant de suivre les évolutions du matériel et des normes sont utilisées
3 – Conformité dans l'application des règles de gestion du personnel	Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées Les règles sont identifiées et expliquées Les modalités de gestion du personnel sont explicites
4 – Respect des règles de gestion administrative	Les règles concernant la gestion des dossiers et l'archivage sont explicitées Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles et rigoureux Les dossiers des patients sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse

Compétence 10 :

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs :

1. Organiser et planifier ses interventions et celles de l'équipe d'orthophonistes en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès du patient selon la législation en vigueur ;
2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge du ou des patients suivis, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé ;
3. Orienter, si nécessaire, les personnes vers d'autres professionnels ou d'autres compétences afin de veiller à la continuité des soins ;
4. Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, social, médico-social, culturel, associatif...) ;
5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux ;
6. Coordonner les actions ou les soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents ;
7. Initier et mettre en place des partenariats, notamment avec des structures institutionnelles, afin de mobiliser l'ensemble des ressources contribuant à l'intervention professionnelle des orthophonistes ;
8. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité ;
9. Coordonner les actions de prévention mises en place sur un territoire.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	Les champs d'intervention et les modalités d'interpellation des différents acteurs intervenant auprès des patients suivis par les orthophonistes sont identifiés Les outils de transmission permettant de communiquer les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés Les limites de l'intervention en orthophonie sont identifiées
2 – Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre	Les ressources existantes sur le territoire et qui peuvent être mobilisées par l'orthophoniste sont identifiées : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres structures intervenant dans le dépistage... L'organisation de la coopération ou de la collaboration mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale du patient ou du groupe de patients est expliquée et argumentée Les informations disponibles sur le patient circulent efficacement entre les différents acteurs concernés dans le respect du lien thérapeutique établi Les comptes-rendus écrits de bilans orthophoniques sont détaillés et compréhensibles pour les prescripteurs La nature des informations à transmettre au prescripteur, au patient et aux autres professionnels est identifiée Les notes de synthèse et documents d'information rédigés sont clairs et adaptés aux besoins de leurs destinataires Les interventions lors des réunions respectent les règles de déontologie médicale concernant la confidentialité et le respect de la parole qui est adressée. Les rencontres et réunions institutionnelles sont réinvesties dans le travail avec le patient

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
	Le positionnement lors des échanges au cours desquels il est nécessaire d'écouter et d'argumenter des opinions contradictoires est clair et efficace Les modalités de sélection des informations transmises à l'extérieur sont explicitées
3 – Qualité de la prise en charge collective des patients	La prise en charge d'un patient en cas de trouble nécessitant une intervention d'urgence est organisée de manière efficace L'apport potentiel de l'orthophoniste dans le cadre d'un projet thérapeutique collectif dans institution est clairement identifié Les différentes solutions de réorientations éventuelles si le bilan orthophonique n'est pas indiqué en 1ère intention sont identifiées
4 – Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences	Les modes d'organisation et de répartition au sein de l'équipe pluri professionnelle tiennent compte des compétences de chaque acteur Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités Les spécificités de chaque acteur sont repérées et utilisées dans le cadre des actions de prévention conduites par les orthophonistes Les complémentarités dans un domaine de compétence partagée entre plusieurs acteurs professionnels sont clairement formulées
5 – Qualité de l'organisation de l'activité de l'orthophoniste	Les différents types d'activités à conduire (bilans, rééducations, rédaction de documents et correspondances, préparation de supports, communication, etc) sont identifiés La planification des différentes activités sur la semaine tient compte du flux patients et du temps et des ressources disponibles Les absences sont anticipées L'information recueillie à propos d'un patient est hiérarchisée de manière pertinente Un dossier-type patient répondant à différents types d'utilisations est conçu Le temps et les procédures nécessaires à la constitution et à la mise à jour du fichier/base de données patients sont prévus et planifiés

Compétence 11 :

Former et informer des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure ;
2. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants ou aux professionnels en relation avec leur niveau de formation ;
3. Concevoir et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants ou de futurs professionnels ;
4. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique ;
5. Organiser et planifier des séquences de formation notamment en partenariat avec d'autres acteurs ;
6. Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants ;
7. Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants en lien avec les objectifs pédagogiques de stage ou d'enseignements ;
8. Communiquer sur sa profession et valoriser son activité.

Prendre un rôle actif dans le développement, l'amélioration et la promotion de la profession notamment en s'engageant dans les réseaux professionnels Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence des informations prises en compte	Les informations utiles pour accueillir un stagiaire, un étudiant ou un professionnel en formation sont identifiées Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié Les connaissances, savoir-faire, qualité de réflexion et d'analyse devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés Les objectifs définis par et pour chaque stagiaire sont identifiés
2 – Pertinence des actions conduites	Une démarche d'accueil adaptée à chaque catégorie de publics (stagiaire, étudiant, nouvel arrivant professionnel...) est mise en œuvre Les conseils, démonstrations, analyses commentées de la pratique et explications apportées tiennent compte du profil de chaque interlocuteur et des objectifs du stage Les démarches d'analyse et de transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées et adaptées au stagiaire ou à l'étudiant en tenant compte de son évolution et de ses difficultés Les mises en lien théoriques avec la pratique professionnelle sont analysées et recherchées Des axes et des moyens d'évolution permettant de faire progresser les professionnels et étudiants formés sont identifiés Le support choisi est adapté à la situation de formation
3 – Cohérence des actions conduites	Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation des stagiaires ou étudiants tiennent compte des objectifs prédéfinis Les informations diffusées sur la profession tiennent compte du cadre légal et réglementaire d'exercice de la profession

ANNEXE III

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste (CCO) a pour but l'acquisition des connaissances et des compétences, décrites dans l'annexe 2, nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Les compétences :

Le référentiel vise le développement, tout au long de la formation, de 5 domaines de compétence : C1 Conduire une démarche de soins orthophoniques, C2 Interagir dans le cadre des soins orthophoniques, C3 Gérer la pratique orthophonique, C4 Réaliser une recherche scientifique en orthophonie, et C5 Mener une action de santé publique. Ces compétences correspondent à des savoir-agir complexes, mobilisables de manière indépendante dans le cadre d'une activité professionnelle. Elles reprennent et réorganisent, d'un point de vue pédagogique, les 11 compétences professionnelles liées au référentiel d'activités (annexe 1) figurant dans le décret de 2013 (cf. tableau 1). Leur nombre restreint facilite leur mise en perspective avec les enseignements et les stages, ainsi que le suivi de leur progression.

Tableau 1. – Réorganisation pédagogique des 11 compétences professionnelles du décret de 2013 en 5 domaines de compétence à développer pendant la formation

Domaine de compétence 1: Conduire une démarche de soins orthophoniques C1.a. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique C1.b. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient C1.c. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie C1.d. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie C1.e. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Domaine de compétence 2: Interagir dans le cadre des soins orthophoniques C2.a. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique C2.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 3: Gérer la pratique orthophonique C3.a. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources C3.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 4: Réaliser une recherche scientifique en orthophonie C4.a. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C4.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 5: Mener une action de santé publique C5.a. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique C5.b. Former et informer des professionnels et des personnes en formation C5.c. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Chacun de ces 5 domaines de compétence est décliné en 3 niveaux de développement :

- un niveau novice qui se développe pendant les premiers semestres de formation ;
- un niveau intermédiaire qui se déroule à la fin du cycle licence et au début du cycle master ;
- et un niveau compétent qui est atteint en fin de cursus.

La période d'acquisition de chaque niveau de développement varie selon les compétences (cf. fiches UE).

L'organisation hiérarchique des unités d'enseignement :

Les UE sont catégorisées en sous-modules thématiques, regroupés en 6 modules et répartis sur l'ensemble du cursus (cf. tableau 2).

Tableau 2. – Modules d'enseignement

Modules	Etendue en semestres
1. Sciences Humaines et Sociales	du S1 au S3
2. Sciences de la Vie et de la Santé	du S1 au S3
3. Orthophonie : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique	du S1 au S10
4. Recherche en orthophonie	du S2 au S10
5. Aptitudes professionnelles en santé	du S2 au S10
6. Optionnel	du S7 au S10

Le tableau 3 détaille l'organisation en modules, sous-modules et UE :

Tableau 3. – *Modules, sous-modules et unités d'enseignement*

1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
1.1 Sciences du Langage
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie
1.2. Psychologie
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)
1.3 Sciences sociales
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé
1.4 Sciences de l'éducation
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage
1.5 Stages Développement 1
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire
2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux
2.2 Audition
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins
2.4 Neurosciences
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins
2.5 Santé mentale
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans)
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins
2.7 Santé de l'adulte âgé
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins
2.8 Stages Développement 2
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés
3. ORTHOPHONIE : INTERVENTION, RAISONNEMENT CLINIQUE ET RELATION THÉRAPEUTIQUE
3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste
3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste
3.1.2 Compétences professionnelles socles

3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique
3.1.4 Communication professionnelle
3.1.5 Intervention en orthophonie 1
3.1.6 Intervention en orthophonie 2
3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2
3.2.5 Troubles du langage écrit 1
3.2.6 Troubles du langage écrit 2
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2
3.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'audition
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2
3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2
3.5 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2
3.6 Stages en orthophonie
3.6.1 Stages cliniques 1
3.6.2 Stages cliniques 2
3.6.3 Stages cliniques 3
3.6.4 Stages cliniques 4
3.6.5 Stages cliniques 5
3.6.6 Stages cliniques 6
3.6.7 Stages cliniques 7
4. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives

4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles
4.3 Méthodologie de la recherche : applications
4.4. Mémoire
4.4.1 Mémoire 1
4.4.2 Mémoire 2
4.4.3 Mémoire 3
4.4.4 Mémoire 4
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche
5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ
5.1 Compétences numériques
5.1 Numérique en santé
5.2 Anglais
5.2.1 Anglais 1
5.2.2 Anglais 2
5.2.3 Anglais 3
5.3 Santé publique
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
5.6 Education thérapeutique du patient
5.7 Exercice professionnel
5.8 Séminaires professionnels
6. ENSEIGNEMENT OPTIONNEL
6.1 UE Optionnelle 1
6.2 UE Optionnelle 2
6.3 UE Optionnelle 3
6.4 UE Optionnelle 4

Les principes directeurs :

Les principes directeurs de la maquette sont :

1. L'articulation des objectifs pédagogiques avec les compétences (cf. tableau 1) ;
2. Le développement progressif des compétences ;

Cette progression se traduit par le fait de mobiliser des connaissances au sein de chacune des UE d'une part, et de combiner progressivement les connaissances et aptitudes développées pour réaliser des activités professionnelles de plus en plus complexes. Les compétences développées sont systématiquement remobilisées au sein d'unités d'enseignement ultérieures et combinées à de nouvelles compétences ;

3. L'enseignement d'une pratique professionnelle basée sur les preuves scientifiques (*Evidence- based practice – EBP*) ;

4. l'articulation entre formation théorique et pratique (enseignements et stages).

Les UE :

La progression des UE tout le long du cursus respecte une cohérence pédagogique externe au niveau du cursus et une cohérence pédagogique interne au sein même des modules et sous-modules. Cette cohérence se réfère à la mobilisation des fondamentaux à la pratique dès les premiers niveaux de maîtrise des compétences (cf. niveau

novice, intermédiaire et compétent) ainsi qu'au dialogue entre les UE situées à des moments différents du cursus (cf. recommandations pédagogiques dans les fiches UE).

Chaque UE au sein d'un semestre peut faire l'objet de compensations conformément aux modalités de contrôle des connaissances prévues pour chaque établissement, hormis les UE 3.1.5 *Intervention en orthophonie 1* et 3.1.6 *Intervention en orthophonie 2* et les UE du sous-module 3.6 *Stages en orthophonie*.

Les fiches UE :

Chaque fiche UE indique :

- le module et, le cas échéant, le sous-module, auquel appartient l'UE ;
- le ou les domaines de compétence au sein desquels les aptitudes de l'UE seront mobilisées dans la pratique professionnelle ;
- le niveau de développement de la compétence auxquels contribuent les apprentissages de cette UE ;
- le nombre d'ECTS attribués pour cette UE ;
- le semestre de l'UE ;
- les objectifs pédagogiques.

Il s'agit des aptitudes à développer au sein de cette UE. Ils décrivent ce que l'étudiant sera capable de faire à l'issue des enseignements et qui fera l'objet de l'évaluation.

- les contenus :

Il s'agit des connaissances qui seront apportées au sein de l'UE, puis mobilisées au travers d'activités pédagogiques inspirées de la pratique professionnelle. La mention de « connaissances actualisées » permet de faire évoluer le contenu de la formation au fur et à mesure des avancées théoriques et scientifiques dans les domaines concernés.

- des recommandations pédagogiques :

Ces documents sont mis à la disposition des étudiants et des enseignants.

Les contenus :

Les contenus d'enseignement peuvent être variés pourvu qu'ils respectent les principes directeurs de la formation et la cohérence pédagogique décrits ci-dessus. On veillera en particulier à faire résonner les contenus plus fondamentaux avec un principe de pertinence clinique.

Ainsi le choix par l'équipe pédagogique et l'enseignant des assises théoriques transmises aux étudiants reposera sur : i/ une sélection actualisée de connaissances, de modèles, ii/ une volonté d'ouverture et de culture scientifique ainsi que sur iii/ la projection dans l'utilisation de certains de ces modèles en pratique clinique et en recherche orthophonique.

Pour ce faire, les contenus doivent être introduits progressivement au cours des enseignements (à l'échelle du cursus selon l'étendue du module thématique de l'UE ou au sein d'une même UE) afin que les étudiants puissent apprendre progressivement à les mobiliser au travers d'exercices cliniques, méthodologiques ou de mises en situation, en travaux dirigés et/ou en stages.

Les intervenants :

Les intervenants de la formation assurant les enseignements sont des orthophonistes et professionnels de santé (praticiens et/ou enseignants-chercheurs), des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des professionnels entretenant un rapport étroit avec la profession d'orthophoniste et ses problématiques.

Il est souhaité que :

- i. Les praticiens de la profession assurent 50 % au moins des volumes horaires d'enseignement et interviennent dès les premiers semestres de formation ;
- ii. Les enseignants universitaires statutaires assurent au moins 25 % des volumes horaires dans les modules Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la Vie et de la Santé et Recherche ;
- iii. Ces mêmes enseignants universitaires interagissent avec les praticiens assurant les enseignements dans le module Orthophonie (intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique) et y interviennent afin d'approfondir ou diversifier les apports théoriques ou méthodologiques introduits au début de la formation ;
- iv. Un suivi individuel et régulier des étudiants par les intervenants de la formation, garantissant l'acquisition progressive de leurs compétences professionnelles.

Les méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques sont principalement actives et mobilisées à la fois dans les enseignements théoriques et pratiques et dans le travail personnel étudiant. L'ensemble permet de répondre aux objectifs de l'UE. Pour cela, un nombre suffisant d'heures de travaux dirigés est proposé. Les apprentissages sont explicitement reliés à des exemples de contextes professionnels au sein desquels ils seront mobilisés.

Concernant l'enseignement pratique – stages cliniques – il est nécessaire que l'étudiant soit formé à la diversité des modes d'exercice (libéral et salariat) et des champs d'interventions orthophoniques.

Horaires et ECTS :

Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens. Un ECTS correspond à 25-30 heures de travail étudiant, incluant les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques), les stages et le temps de travail personnel étudiant. Pour les unités d'enseignement hors stage, le nombre d'heures de travail encadré (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) est d'environ 10 heures par ECTS. La répartition des 300 crédits européens nécessaires à l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste est conforme au tableau 4 suivant :

Tableau 4. – Répartition des UE par semestres et ECTS

SEMESTRES	ECTS
Semestre 1	30
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	5
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	4
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	4
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	3
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	4
3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	4
3.1.2 Compétences professionnelles socles	2
Semestre 2	30
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	5
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	3
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	2
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	3
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	4
5.2.1 Anglais 1	2
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	5
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	2
Semestre 3	30
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	8
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	5
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	3
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	4
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	2
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés	3
3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	5
Semestre 4	30
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	4
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	4
3.2.5 Troubles du langage écrit 1	5
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	5
3.6.1 Stages cliniques 1	3

SEMESTRES	ECTS
4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	4
5.1 Numérique en santé	2
5.2.2 Anglais 2	2
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	1
Semestre 5	30
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	4
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	4
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	4
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	4
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	4
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	5
3.6.2 Stages cliniques 2	5
Semestre 6	30
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	5
3.2.6 Troubles du langage écrit 2	5
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	4
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	4
3.6.3 Stages cliniques 3	5
4.3 Méthodologie de la recherche : applications	4
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	3
Semestre 7	30
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	5
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	5
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	3
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	5
3.6.4 Stages cliniques 4	6
4.4.1 Mémoire 1	4
6.1 UE Optionnelle 1	2
Semestre 8	30
3.1.4 Communication professionnelle	2
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	5
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	4
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	5
3.6.5 Stages cliniques 5	6
4.4.2 Mémoire 2	6
6.2 UE Optionnelle 2	2
Semestre 9	30
3.1.5 Intervention en orthophonie 1	7

SEMESTRES	ECTS
3.6.6 Stages cliniques 6	10
4.4.3 Mémoire 3	6
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	3
5.6 Education thérapeutique du patient	2
6.3 UE Optionnelle 3	2
Semestre 10	30
3.1.6 Intervention en orthophonie 2	5
3.6.7 Stages cliniques 7	10
4.4.4 Mémoire 4	6
5.2.3 Anglais 3	2
5.7 Exercice professionnel	3
5.8 Séminaires professionnels	2
6.4 UE Optionnelle 4	2
Nombre total d'ECTS	300

Tableau 5. – *Volume horaire minimum pour chaque UE stages*

UE	Semestre	ECTS	Volume horaire total de l'UE	Volume horaire minimal de stage
1.5	S2	2	60	48
2.8	S3	3	90	70
3.6.1	S4	3	90	80
3.6.2	S5	5	150	140
3.6.3	S6	5	150	140
3.6.4	S7	6	180	150
3.6.5	S8	6	180	150
3.6.6	S9	10	300	270
3.6.7	S10	10	300	270
Total		50	1 500	1 318

Un volume horaire minimum de stage est défini pour chaque unité d'enseignement Stages et présenté dans le tableau 5. Ce temps de stage est complété par des heures d'enseignement et du temps de travail personnel étudiant.

Afin de faciliter les mutualisations d'enseignement ou pour des raisons de ressources ou d'organisation pédagogiques, le semestre d'enseignement peut être modifié, dans la mesure où il intervient au sein d'une même année d'études. Ces modifications devront toutefois être réalisées dans le respect de la progression pédagogique.

Unité d'Enseignement 1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	
Module: 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module: 1.1 Sciences du Langage	
Semestre: 1 ECTS: 5	Domaine de compétence: C1 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Analyser d'un point de vue linguistique des situations de communication (verbale et non-verbale) et des corpus - Analyser des outils d'évaluation et de traitement orthophoniques - Repérer des habiletés et des difficultés de communication et de langage (oral et écrit) - Proposer des premières pistes (éléments généraux) pour l'évaluation ou l'intervention orthophonique - Confronter ses propres compétences communicationnelles (orales et écrites) aux besoins des personnes soignées suivies en orthophonie En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement : - en linguistique générale : concepts fondamentaux et méthodes d'analyse des langues (vocales (français) et signée (introduction à la LSF), étude de la langue (unités et règles) et de ses usages (normes et variations). - en phonétique (articulatoire, acoustique, auditive, combinatoire, transcription en alphabet phonétique international) - en phonologie	
Recommandations pédagogiques La réalisation de l'enseignement en phonétique acoustique se fait en coordination avec les enseignements concernant l'analyse spectrale des sons de la parole réalisés dans l'UE 2.2 <i>Audition</i> et de la voix réalisés dans l'UE 2.3 <i>Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées</i>. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans les UE de Sciences du langage seront remobilisées, complétées et approfondies dans la suite du cursus au sein des unités d'enseignement orthophoniques (sous-modules 3.2 à 3.5 <i>Interventions orthophoniques</i>).	

Unité d'Enseignement 1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	
Module : 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module : 1.1 Sciences du Langage	
Semestre : 2 ECTS : 5	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Analyser d'un point de vue linguistique des situations de communication (verbale et non-verbale) et des corpus - Analyser des outils d'évaluation et de traitement orthophoniques - Repérer des habiletés et des difficultés de communication et de langage (oral et écrit) - Proposer des premières pistes de situations et de tâches ciblées en vue de l'évaluation ou du traitement d'un niveau phonétique ou linguistique spécifique (ex. : phonologique, lexical, morphologique...) à partir de l'analyse d'une situation - Confronter ses propres compétences d'analyse et d'utilisation de la langue (orale et écrite) aux besoins des personnes soignées suivies en orthophonie En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur la sémantique, le lexique, la morphologie, la syntaxe, l'énonciation, la pragmatique et la sociolinguistique (théories, modèles, approches expérimentales) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein de l'UE 1.1.1 Sciences du langage 1	
Recommandations pédagogiques Chaque niveau linguistique bénéficie de travaux dirigés proposant des exercices/mises en situation visant à mobiliser les connaissances théoriques. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans les UE de Sciences du langage seront remobilisées, complétées et approfondies, dans la suite du cursus au sein des unités d'enseignement orthophoniques (sous-modules 3.2 à 3.5 <i>Interventions orthophoniques</i>).	

Unité d'Enseignement 1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	
Module: 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module: 1.1 Sciences du Langage	
Semestre: 3 ECTS: 8	Domaine de compétence: C1 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques – Observer et décrire des productions linguistiques et des interactions verbales, dans le développement comme dans le vieillissement, en situations monolingue et multilingue – Evaluer le développement de la communication d'un enfant ou le fonctionnement de la communication d'un adulte à partir de l'analyse de ses conduites motrices et langagières – Observer et décrire des productions linguistiques et des interactions verbales en condition pathologique à partir de situations (corpus ou exemples de productions de la personne soignée) – Evaluer les apports de l'environnement dans le développement du langage de l'enfant et dans la communication verbale de l'adulte – Proposer des pistes d'adaptation de la communication selon le profil de l'interlocuteur (ex.: enfant, adulte...), de ses caractéristiques sociodémographiques (ex.: âge, niveau d'éducation...) et de son statut communicationnel (ex.: enfant sans langage, personne soignée avec troubles du langage et/ou de la communication, personne soignée avec troubles sensoriels et/ou moteurs...) – Proposer des tâches ciblées en vue de l'évaluation ou du traitement orthophonique à partir de situations (corpus ou exemples de productions des personnes soignées) En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement concernant : – l'utilisation d'outils d'analyse du langage (ex. Clan) et de la parole (ex. Praat) chez le sujet ordinaire et/ou dans la pathologie – l'utilisation de bases de données linguistique (ex. Manulex) – les étapes du développement du langage oral et écrit et de la communication, les processus de production et de compréhension du langage (acquisition du langage et effets des variables sociodémographiques sur la communication verbale en situation monolingue et plurilingue) – les modélisations des processus neuropsycholinguistiques en jeu dans les activités langagières orales et écrites, en situation expérimentale et en situation d'interaction (psycholinguistique, neurolinguistique, linguistique interactionnelle...) chez les sujets monolingues et bilingues – et les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des UE de sciences du langage (UE 1.1.1 et 1.1.2)	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés afin de s'assurer de la mobilisation effective des ressources en sciences du langage, dans une perspective d'exercice clinique orthophonique. Les enseignements sur le développement du langage (acquisition et vieillissement) sont explicitement mis en lien avec les stages d'observation active du développement ordinaire (UE 2.8 <i>Stages Développement 2: Jeunes enfants et adultes âgés</i> au S3) et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans les UE de Sciences du langage seront remobilisées, complétées et approfondies dans la suite du cursus au sein des unités d'enseignement orthophoniques (sous-modules 3.2 à 3.5 <i>Interventions orthophoniques</i>).	

Unité d'Enseignement 1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	
Module : 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module : 1.2. Psychologie	
Semestre : 1 ECTS : 4	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des situations (naturelles et d'évaluation), des conduites, des réponses aux investigations orthophoniques d'une personne soignée enfant ou adulte (ex. : observations, entretiens, questionnaires, évaluations...) - Se référer à des repères développementaux, à tous les âges de la vie et dans tous les domaines (ex. : moteur, sensoriel, cognitif, psychoaffectif et psychosocial...) - Proposer des pistes pour l'évaluation du fonctionnement global d'un individu dans un contexte d'évaluation ou de soins orthophoniques - Proposer des pistes d'adaptation des soins orthophoniques aux besoins de la personne En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - le développement moteur, sensoriel, cognitif, psychoaffectif et social - le vieillissement moteur, sensoriel, cognitif, psychoaffectif et social - des illustrations de tâches, techniques et outils permettant d'évaluer et d'entraîner les différentes dimensions du développement et du fonctionnement de l'individu (enfant et adulte)	
Recommandations pédagogiques Répartition des enseignements par thématique : développement chez enfant (2/3)/vieillesse chez l'adulte (1/3) Les enseignements sont explicitement mis en lien avec les stades d'observation active du développement ordinaire (UE 1.5 <i>Stages Développement 1: Enfants scolarisés en maternelle et primaire</i> au S2 et UE 2.8 <i>Stages Développement 2: Jeunes enfants et adultes âgés</i> au S3) et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies dans la suite du cursus au sein des unités d'enseignement des sciences de la vie et de la santé (ex. UE 2.6 <i>Santé de l'enfant</i> et 2.7 <i>Santé de l'adulte âgé</i>), de psychologie cognitive (UE 1.2.2) et les unités d'enseignement orthophoniques (sous-modules 3.2 à 3.5) lorsque l'étudiant maîtrisera le raisonnement clinique.	

Unité d'Enseignement 1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	
Module : 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module : 1.2. Psychologie	
Semestre : 3 ECTS : 5	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Dépister des troubles cognitifs - Analyser des situations (naturelles ou d'évaluation), des conduites, des réponses aux investigations orthophoniques (ex. : observations, entretiens, questionnaires, évaluations...) - Repérer les habiletés et les difficultés cognitives d'une personne soignée orientée en orthophonie - Proposer des situations et des tâches ciblées en vue de l'évaluation ou du traitement d'une des composantes de la cognition En mobilisant des connaissances actualisées et compétences acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les théories, les modèles de la cognition dans ses différentes composantes (mémoire, langage, fonctions exécutives, attention, mémoire de travail, praxies, perception, cognition sociale...) et les méthodes en neuropsychologie - la méthodologie d'observation et d'évaluation du fonctionnement cognitif d'un individu (enfant et adulte) - les principaux biais cognitifs - des illustrations de tâches, techniques et outils permettant d'évaluer et d'entraîner les différentes composantes de la cognition - et les compétences développées précédemment dans le cursus (UE de sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation et neurosciences en particulier au sein des UE 1.2.1, 1.4, 2.4.1, 2.4.2 et au sein de l'UE 1.1.3 au même semestre).	
Recommandations pédagogiques Répartition des enseignements par thématiques : enfant (50%)/adulte (50%) Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec les stages d'observation active du développement ordinaire (UE 2.8. <i>Stage Développement 2 : jeunes enfants et adultes âgés</i> au S3) et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies, dans la suite du cursus au sein des unités d'enseignement en sciences de la vie et de la santé (UE 2.6 <i>Santé de l'enfant</i> et 2.7 <i>Santé de l'adulte âgé</i>) et les unités d'enseignement orthophoniques (UE 3.2 et 3.5). Dans la suite du cursus, d'autres modèles et outils pourront être présentés, lorsque l'étudiant maîtrisera le raisonnement clinique.	

Unité d'Enseignement 1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	
Module: 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module: 1.2. Psychologie	
Semestre: 3 ECTS: 3	Domaine de compétence: C1 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des productions de personnes soignées recueillies lors de la réalisation de tâches impliquant les compétences en mathématiques - Analyser des outils d'évaluation et de traitement orthophoniques concernant les compétences en mathématiques - Repérer et décrire des habiletés et des difficultés relevant des compétences en mathématiques à partir de l'analyse de ses conduites - Evaluer le développement des compétences en mathématiques d'une personne en se référant à des normes développementales - Analyser ce qui, dans un environnement donné, favorise le développement des compétences en mathématiques - Proposer des tâches ciblées en vue de l'évaluation ou du traitement orthophonique à partir de situations (corpus ou exemples de productions de personnes soignées) - Confronter ses propres compétences en mathématiques aux besoins des personnes soignées en orthophonie En mobilisant: - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - les théories et modélisations actuelles des compétences en mathématiques - des exemples de techniques et d'outils du domaine - les étapes et les processus de développement des compétences en mathématiques - les interactions entre les apports de l'environnement et le développement des compétences en mathématiques - les compétences développées précédemment dans le cursus	
Recommandations pédagogiques Répartition des enseignements par thématiques: enfant (80%)/adulte (20%) Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement orthophoniques (UE 3.2.7 et 3.2.8 <i>Troubles des apprentissages en mathématiques 1 et 2</i>). Dans ces UE, d'autres modèles et outils pourront être présentés, lorsque l'étudiant maîtrisera le raisonnement clinique.	

Unité d'Enseignement 1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	
Module: 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module: 1.3 Sciences sociales	
Semestre: 2 ECTS: 3	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des interactions, des entretiens et des évaluations dans leur dimension sociale (ex.: représentations, croyances, valeurs, normes, stéréotypes, comportements, discours...) - Repérer les croyances, normes et valeurs d'une personne et /ou de son entourage - Situer les croyances et comportements d'une personne dans son contexte social, culturel et linguistique - Analyser les interactions sociales dans le cadre du soin - Analyser le retentissement de symptômes sur l'interaction et la participation sociale - Analyser ses propres représentations sociales et conduire une réflexion sur celles-ci, dans une perspective de soins orthophoniques En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - les déterminants psychosociaux des relations et comportements humains - les conduites et normes sociales - les variations sociales et culturelles - les déterminants sociaux de la santé - les représentations de la maladie et du handicap	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. L'enseignement ne vise pas des contenus strictement disciplinaires mais des contenus en lien avec la santé et les soins orthophoniques. Il peut être dispensé par des universitaires, des personnes familières des cadres théoriques en sciences sociales et/ou des personnes les mobilisant dans leur exercice clinique. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE de Sciences sociales seront remobilisées, complétées et approfondies, dans la suite du cursus au sein des UE orthophoniques (sous-modules 3.2 à 3.5).	

Unité d'Enseignement 1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	
Module : 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module : 1.4 Sciences de l'éducation	
Semestre : 1 ECTS : 4	Domaines de compétence : C1, C5 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des situations d'apprentissage (aux différents âges de la vie), des corpus, du matériel pédagogique et orthophonique - Se référer à des repères développementaux, des attendus scolaires ou des attendus de formation - Repérer les habiletés et les difficultés en lecture, écriture et mathématiques à partir de données fournies à l'étudiant - Analyser une séquence pédagogique en formation d'adultes (ex. : formation universitaire, éducation thérapeutique) - Confronter ses propres compétences en langage oral/écrit et en mathématiques aux besoins des personnes soignées en orthophonie En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la didactique de la lecture et de l'écriture - la didactique des mathématiques - les processus d'apprentissage chez l'enfant et chez l'adulte - l'organisation du système scolaire en France et les dispositifs destinés aux élèves en situation de handicap ou présentant des troubles du langage et/ou des apprentissages - les différences et spécificités de la démarche pédagogique et de la démarche de soin - les dispositifs et partenariats éducation nationale/secteurs sanitaire et médico-social	
Recommandations pédagogiques Répartition des enseignements par thématiques : enfants (75%) adultes (25%) Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec l'UE 1.5 <i>Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire</i> et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies, au sein des UE orthophoniques, notamment celles du sous-module 3.2. Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages ainsi que dans les UE 5.6 Education Thérapeutique du patient et 5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	

Unité d'Enseignement 1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	
Module: 1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Sous-module: 1.5 Stages	
Semestre: 2 ECTS: 2	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Analyser les compétences des enfants en milieu scolaire (école maternelle et primaire) du point de vue du développement moteur, sensoriel, cognitif, psychoaffectif et langagier et du point de vue de l'intégration et des apprentissages scolaires - Etablir des liens entre ses observations et ses connaissances sur le développement global de l'enfant - Repérer les besoins exprimés par l'enfant et les attentes de l'enseignant - Repérer les enfants présentant des difficultés qui pourraient relever du champ de compétences de l'orthophoniste - Adapter sa communication et sa posture aux enfants de la classe où se réalise le stage - Participer de manière adaptée aux activités proposées en classe - Analyser le rôle et la place des différents acteurs du monde éducatif (y compris celles des parents) - Adopter et expliciter les éléments fondamentaux d'une posture professionnelle - Respecter les règles de fonctionnement d'un lieu de stage (au niveau sanitaire, temporel et matériel) - Amorcer un questionnement éthique à partir d'une situation vécue en stage - Contribuer à la protection des données personnelles En mobilisant: - les connaissances développées dans les UE 1.1 Sciences du langage, 1.2 Psychologie, 1.3 Sciences sociales, 1.4 Sciences de l'éducation	
Recommandations pédagogiques Les TD pré et post-stages peuvent être assurés par des enseignants des UE de SHS (UE 1.1 à 1.4) et visent à guider les étudiants dans leur observation en stage et leur analyse post-stage.	

Unité d'Enseignement 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	
Module : 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module : 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique	
Semestre : 1 ECTS : 3	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques Etablir des liens entre des données disponibles sur la santé d'une personne soignée (ex.: dossier hospitalier, courriers médicaux, compte-rendu d'explorations médicales...) et des symptômes de la personne soignée relevant de l'orthophonie En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - l'organisation hiérarchique du vivant - la terminologie scientifique de base en biologie cellulaire et moléculaire et en génétique - le fonctionnement cellulaire et génétique normal et pathologique - les mécanismes du développement embryonnaire - des exemples de mécanismes physiopathologiques impliqués dans les pathologies relevant de l'orthophonie - les grands principes d'action des traitements médicamenteux	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement en Sciences et vie de la santé (UE 2.2 à 2.7) et des Unités d'Enseignement orthophoniques (UE 3.2 à 3.5).	

Unité d'Enseignement 2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	
Module: 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module: 2.2 Audition	
Semestre: 1 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Dépister des troubles auditifs et identifier leur retentissement sur la communication verbale (perception et production), son développement (acquisition du langage) ou son maintien. - Analyser les données issues du dossier médical ORL et les confronter aux compétences communicationnelles et langagière d'une personne soignée (enfant ou adulte) et aux attentes exprimées (par la personne soignée et/ou par son entourage) - Analyser les données acoustiques relatives à la parole (production, transmission et réception de la parole) - Analyser les caractéristiques d'une situation de communication en termes d'accès à l'information sensorielle - Situer son intervention orthophonique au sein du parcours de soin - Proposer des premières pistes (éléments généraux) en vue de la prévention, l'évaluation et l'intervention orthophoniques En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - l'anatomie, la physiologie, le développement, le vieillissement et la pathologie de l'audition (degrés, types de surdité) - la propagation du son, les caractéristiques acoustiques du signal sonore, de la voix et de la parole - les examens exploratoires de l'audition les plus fréquents - les imageries utilisées fréquemment en oto-rhino-laryngologie - les principaux signes et symptômes des troubles auditifs et leurs étiologies - le parcours de soin en ORL, les partenaires du soin (ex. chirurgien, audioprothésiste...), la place et le rôle de chacun dans les prises de décision - les principales adaptations de la communication avec une personne sourde ou malentendante (enfant ou adulte)	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec les stages d'observation active du développement ordinaire (UE 2.8 <i>Stages Développement 2: Jeunes enfants et adultes âgés au S3</i>) et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein de l'UE 2.3 <i>Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées</i> et des Unités d'Enseignement cliniques en particulier dans les UE concernant l'intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'audition (UE 3.3).	

Unité d'Enseignement 2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées: Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	
Module: 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module: Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	
Semestre: 2 ECTS: 4	Domaine de compétence: C1 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Repérer des habiletés et des difficultés concernant l'expression faciale, l'articulation, l'alimentation, la ventilation, la déglutition et la phonation - Analyser les données issues du dossier médical et de l'observation anatomique et fonctionnelle et les confronter aux compétences de la personne soignée en expression faciale, articulation, alimentation, ventilation, déglutition et phonation - Analyser les caractéristiques de l'environnement social et matériel ayant un impact direct et indirect sur la présentation clinique - Proposer des premières pistes (éléments généraux) pour l'évaluation et l'intervention orthophoniques - Situer son intervention orthophonique au sein du parcours de soin - Confronter ses propres compétences en expression faciale, articulation, déglutition et phonation aux besoins des personnes soignées en orthophonie En mobilisant: - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - l'anatomie, la physiologie, le développement, le vieillissement des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées (dont les fonctions gustatives, olfactives et respiratoires) - l'alimentation et la nutrition à tous les âges de la vie, en conditions normale et pathologique - les caractéristiques acoustiques de la voix, de la parole et leurs mesures - les examens médicaux et exploratoires les plus fréquents dans le domaine - les principaux signes et symptômes des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées et leurs étiologies - les grandes lignes de l'intervention médicale et orthophonique - les principales adaptations des conduites alimentaires, vocales et communicationnelles - les parcours de soin, les partenaires du soin (chirurgien ORL, maxillo-facial, odontologue, oncologue, neurologue, infirmier, psychologue...) et le rôle de chacun dans les prises de décision - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE 1.1. <i>Sciences du langage</i> et 2.2 <i>Audition</i>.	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec les stages d'observation active du développement ordinaire (UE 2.8 <i>Stages Développement 2: Jeunes enfants et adultes âgés au S3</i>) et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement cliniques où la posture professionnelle soignante (UE 3.1.3) et l'intervention orthophonique (UE 3.2. à 3.5) sont abordées.	

Unité d'Enseignement 2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	
Module : 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module : 2.4 Neurosciences	
Semestre : 1 ECTS : 4	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des données issues du dossier médical et les confronter aux compétences de la personne soignée dans les domaines du langage, de la communication, de la cognition, des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées. - Se référer à des modèles théoriques sur le fonctionnement moteur, sensoriel et cognitif normal - Repérer les difficultés qui relèvent d'une évaluation et/ou d'une intervention orthophonique - Proposer des premières pistes pour l'évaluation orthophonique En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les bases anatomo-physiologiques et fonctionnelles en neurosciences (organisation anatomo-fonctionnelle du système nerveux, les fonctions sensorielles, cognitives et motrices) - le développement et le vieillissement du système nerveux central et périphérique - l'anatomie, la physiologie, le développement, le vieillissement de la vision - les méthodes et techniques d'exploration du fonctionnement cérébral (dans la pratique neurologique et dans la recherche clinique) : EEG, TDM, IRM... (traitement du signal et imagerie, principes de base, différentes séquences) - les mécanismes physiopathologiques du neurodéveloppement et de la neurodégénérescence - l'examen clinique neurologique et les principaux examens paracliniques en neurologie	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement cliniques où la posture professionnelle soignante (UE 3.3.1) et l'intervention orthophonique (UE 3.2. à 3.5) sont abordées.	

Unité d'Enseignement 2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	
Module : 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module : 2.4 Neurosciences	
Semestre : 3 ECTS : 4	Domaine de compétence : C1 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Adapter son intervention en prenant en compte les éléments du parcours du soin de la personne soignée (examens complémentaires, traitements médicamenteux, chirurgicaux et non médicamenteux) - Proposer des premières pistes thérapeutiques en orthophonie - Situer son intervention orthophonique au sein du parcours de soin En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les principales pathologies neurologiques développementales, acquises et neuroévolutives - les grandes lignes de l'intervention médicale et orthophonique - les parcours de soin, les partenaires du soin (ex. neurologues, neurochirurgien, infirmiers, kinésithérapeutes...) et le rôle de chacun - la plasticité cérébrale développementale, plasticité liée à l'expérience et plasticité post-lésionnelle (processus de récupération et d'adaptation) - et les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein de l'UE 2.4.1 <i>Neurosciences 1</i>.	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement cliniques où la posture professionnelle soignante (UE 3.3.1) et l'intervention orthophonique (UE 3.2. à 3.5) sont abordées.	

Unité d'Enseignement 2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	
Module: 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module: 2.5 Santé mentale	
Semestre: 4 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Confronter les éléments de la vie psychique et une éventuelle pathologie psychiatrique aux compétences d'une personne en communication, langage, apprentissage, cognition - Repérer les difficultés qui relèvent d'une évaluation et/ou d'une intervention orthophonique - Proposer des adaptations pour la prise en soin et les interactions avec la personne soignée - Proposer une orientation vers un professionnel spécialisé en santé mentale si nécessaire - Adapter sa communication en fonction des problématiques de santé mentale de la personne soignée et de son environnement En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la psychologie clinique - la santé mentale et sa promotion à tous les âges de la vie - les pathologies psychiatriques les plus courantes et leurs principaux symptômes - l'évaluation et les prises en charge (médicamenteuses et non médicamenteuses) - les répercussions des troubles et des traitements médicamenteux sur la communication, le langage, la cognition - les préconisations concernant la conduite à adopter et les adaptations à mettre en place dans le suivi des personnes présentant des troubles psychiatriques - le parcours de soin, les partenaires du soin (ex. psychiatres, psychologues, infirmiers, psychomotriciens, éducateurs...) et le rôle de chacun	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les connaissances introduites dans l'UE seront remobilisées, complétées et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement cliniques où la posture professionnelle soignante (UE 3.3.1) et l'intervention orthophonique (UE 3.2. à 3.5) sont abordées.	

Unité d'Enseignement 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	
Module : 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module : 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans)	
Semestre : 2 ECTS : 3	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Confronter un diagnostic pédiatrique, des données issues de l'examen et des explorations médicales avec les compétences d'un enfant dans les domaines de la communication, de la parole, du langage, de la cognition, des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées. - Se référer à des repères sur les processus du développement normal de l'enfant - Repérer les difficultés qui relèvent d'une évaluation et/ou d'une intervention orthophonique - Situer la spécificité de l'intervention orthophonique dans le parcours de soins - Proposer des pistes d'adaptation de la communication en fonction des problématiques de santé de l'enfant et de son environnement En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - le suivi médical du jeune enfant (ex. : carnet de santé) et la promotion de la santé chez les 0-18 ans - les pathologies néonatales et infantiles ayant un impact sur la communication, la parole, le langage, la cognition et les fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées. - les partenaires du soin, la place et le rôle de chacun dans les prises de décision (médecin généraliste, pédiatre, psychologue, puéricultrice, diététicien, kinésithérapeute...) - la spécificité de la relation thérapeutique en pédiatrie, de la prise de décisions concernant le très jeune enfant, l'enfant en situation de handicap - les grands principes de la communication alternative et améliorée - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE de <i>psychologie</i> et de <i>sciences de la santé</i> (UE 1.2.1, UE 2.2, UE 2.3, UE 2.4).	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec l'UE 2.8. <i>Stages Développement 2</i> et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein des Unités d'Enseignement cliniques où la posture professionnelle soignante (UE 3.3.1) et l'intervention orthophonique (UE 3.2. à 3.5.) sont traitées.	

Unité d'Enseignement 2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	
Module: 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module: 2.7 Santé de l'adulte âgé	
Semestre : 3 ECTS : 2	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Confronter un diagnostic gériatrique, des données issues du dossier d'une personne soignée (évaluation médicale, explorations paracliniques, données rapportées par les soignants dans le cadre du suivi médical et médico-social) avec les compétences de la personne dans les domaines du langage, de la communication, de la cognition, de la phonation et de la déglutition. - Se référer à des repères sur les processus normaux du vieillissement (ex. presbyphagie) - Repérer les difficultés qui relèvent d'une évaluation et/ou d'une intervention orthophonique à partir de situations proposées à l'étudiant - Situer la spécificité de l'intervention orthophonique dans le parcours de soins - Proposer des pistes d'adaptation de la communication en fonction des problématiques de santé de la personne âgée et de son environnement (matériel et humain cf. aidants) En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les processus du vieillissement normal (gérontologie), le vieillissement en santé et sa promotion - les pathologies du vieillissement et les différents parcours de soins en gériatrie - les grandes lignes de l'intervention médicale et orthophonique - les partenaires du soin, la place et le rôle de chacun dans les prises de décision - la spécificité de la relation thérapeutique, de la prise de décisions avec la personne soignée âgée en perte d'autonomie, présentant des troubles cognitifs et/ ou en fin de vie. - les compétences développées précédemment dans le cursus (notamment dans les UE 2.2 <i>Audition</i>, 2.3 <i>Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées</i>, 2.4 <i>Neurosciences</i>).	
Recommandations pédagogiques Les travaux dirigés ont pour objectif de proposer des exercices/mises en situation permettant à l'étudiant de mobiliser les connaissances théoriques traitées dans l'UE, en vue d'une utilisation future en pratique orthophonique. Les enseignements sont explicitement mis en lien avec l'UE 2.8 <i>Stages Développement 2</i> et ont vocation à les préparer. Les connaissances introduites et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, dans la suite du cursus au sein des UE du module clinique <i>Orthophonie</i> dans lesquelles la posture professionnelle soignante (UE 3.1.3) et l'intervention orthophonique (UE 3.3, 3.4 et 3.5) sont traitées.	

Unité d'Enseignement 2.8 Stages Développement 2: Jeunes enfants et adultes âgés	
Module: 2. SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ Sous-module: 2.8 Stages Développement 2: Petite enfance et Personnes âgées	
Semestre: 3 ECTS: 3	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Analyser les compétences des enfants/des résidents d'un point de vue global et spécifiquement dans les domaines de la communication, du langage, des apprentissages, de la cognition, de la phonation, de la déglutition, des fonctions oro-myo-faciales - Etablir des liens entre ses observations et ses connaissances sur le développement/vieillessement normal et les pathologies en lien avec les troubles orthophoniques - Repérer les besoins exprimés par l'enfant/la personne - Repérer les enfants/personnes présentant des difficultés qui pourraient relever du champ de compétences de l'orthophoniste - Adapter sa communication et sa posture à la population accueillie au sein de la structure - Participer de manière adaptée aux activités proposées par la structure d'accueil - Analyser la contribution de chaque professionnel à la réalisation du projet de la personne et la complémentarité de leurs actions - Amorcer un questionnement éthique - Adopter et expliciter les éléments fondamentaux d'une posture professionnelle - Respecter les règles de fonctionnement d'un lieu de stage (au niveau sanitaire, temporel et matériel) - Contribuer à la protection des données personnelles En mobilisant les connaissances et compétences développées dans les sous-modules des UE de <i>Sciences Humaines et Sociales</i> (UE 1.1 à 1.4) et de <i>Sciences de la vie et de la santé</i> (UE 2.2 à 2.7).	
Recommandations pédagogiques Les TD pré et post-stages peuvent être assurés par des enseignants des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> dans le but de guider les étudiants dans leur observation en stage et leur analyse post-stage.	

Unité d'Enseignement 3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre : 1 ECTS : 4	Domaines de compétence: C1, C2, C3, C4, C5 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Initier le développement d'une identité et d'une posture pré-professionnelle - Expliciter les fondements théoriques, scientifiques et cliniques de la pratique orthophonique - Expliciter les compétences à développer en vue de l'exercice de l'orthophonie - Repérer les situations qui relèvent du champ de compétences de l'orthophoniste - Repérer les étapes du soin et la place de l'orthophonie à chacune de ces étapes (ex.: éducation, prévention, dépistage, évaluation, traitement, soins palliatifs...) - Situer l'orthophonie au regard des professions partenaires - Confirmer son choix d'orientation En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les grands principes qui sous-tendent l'exercice d'une profession de santé et de soin - les principaux concepts qui sous-tendent la démarche de soin (ex. : Evidence-based practice, partenariat de soin, modèle du handicap...) - le champ de compétences de l'orthophoniste et les référentiels de compétences et de formation de l'orthophoniste - le cadre réglementaire de l'exercice de l'orthophonie et les principales règles déontologiques encadrant la profession - les contextes et modalités d'exercice de l'orthophonie en France - les processus de raisonnement clinique - les grands principes de la communication en santé et les spécificités de la communication professionnelle avec les personnes présentant des troubles du langage, de la parole et de la communication - les caractéristiques d'une posture professionnelle - les spécificités de l'intervention orthophonique dans le cadre du travail interdisciplinaire et/ou des interventions impliquant d'autres professionnels.	
Recommandations pédagogiques Les connaissances sur la profession peuvent être illustrées par des vidéos et/ou être associées à des rencontres (ex. : interview de professionnels) ou des observations réalisées par l'étudiant en milieu professionnel. Les connaissances et compétences travaillées dans l'UE seront remobilisées, complétées, et approfondies, tout au long du cursus au sein des UE des modules <i>Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la vie et de la santé et Orthophonie.</i>	

Unité d'Enseignement 3.1.2 Compétences professionnelles socles	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre: 1 ECTS: 2	Domaines de compétences: C1, C2, C3, C4, C5 Niveau: prérequis
Objectifs pédagogiques - Maîtriser les compétences socles nécessaires à la formation d'orthophoniste (expertise de la langue, de la communication, de la phonation, maîtrise approfondie des compétences fondamentales en mathématiques et des compétences relationnelles) - Développer des compétences nécessaires au travail universitaire (aptitudes au raisonnement et au questionnement scientifique, intégrité académique (cf. intelligence artificielle et plagiat), aptitudes à la démarche réflexive, à l'échange avec les pairs, engagement dans les études et le projet professionnel, capacité d'adaptation face à la nouveauté, gestion des émotions) - Organiser son travail d'étudiant - En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - les outils utilisés couramment dans le cadre de la formation, dont les outils numériques - la méthodologie du travail universitaire - En utilisant: - des moyens permettant l'auto-analyse des compétences socles - des ressources permettant d'améliorer les compétences dans le ou les domaines concernés, en fonction de ses besoins - En participant à des activités diverses permettant le développement des compétences nécessaires au travail universitaire	
Recommandations pédagogiques Cette unité d'enseignement offre l'opportunité aux étudiants d'apprécier leur maîtrise des compétences socles, de cibler des objectifs personnels de progression grâce à la mise à disposition de ressources. Une évaluation des compétences indispensables à l'exercice de la profession permet de valider cette unité d'enseignement. Le recours au tutorat est une ressource mobilisable dans cette UE, afin de favoriser les échanges inter-étudiants, inter-années. Les compétences socles, explicitées en L1, sont attendues et prises en compte dans l'évaluation de la formation théorique et pratique, tout au long du cursus.	

Unité d'Enseignement 3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre : 3 ECTS : 5	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Analyser des échanges entre un orthophoniste et une personne soignée ou un de ses proches en repérant les ressources mobilisées par le professionnel pour : - engager et maintenir une relation thérapeutique respectueuse des principes de l'éthique du soin - maintenir l'engagement de la personne soignée tout au long de la séance - adapter sa communication professionnelle en fonction de la personne soignée et de la situation - accompagner la personne soignée et son entourage dans la compréhension et le vécu du diagnostic et du pronostic - Analyser une situation orthophonique en formalisant les éléments constitutifs d'un dilemme éthique - Sélectionner parmi plusieurs propositions un axe thérapeutique adapté aux attentes spécifiques d'une personne soignée ou de son entourage et à son contexte de vie - Identifier les objectifs du bilan orthophonique en fonction de la situation et de la demande exprimée - Repérer les différentes étapes constitutives de la réalisation d'un bilan orthophonique - Evaluer la qualité d'un test validé et normé - Administrer un test et interpréter les résultats d'un test - Organiser les informations recueillies lors d'un bilan de manière à produire un compte-rendu - Différencier les outils de dépistage, de diagnostic et de contrôle de l'efficacité de la thérapie - Exposer la démarche clinique mise en œuvre par un orthophoniste En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les modèles actuels de la santé et de la relation soignant-soigné (ex. handicap et CIF, partenariat, place des aidants) - les répercussions psychologiques et relationnelles de la maladie et du handicap (ex. participation sociale) - les différentes dimensions du soin - l'éthique du soin - l'engagement et la motivation - les déterminants sociaux et environnementaux de la santé - la communication professionnelle en santé - les outils de recueil des données pour l'évaluation et le diagnostic (entretien, questionnaires, tests critériés et normés, observation clinique, dossier) - les méthodes d'évaluation de l'efficacité des thérapies (ex : lignes de base) - les qualités métrologiques des outils d'évaluation - les recommandations de bon usage d'un test validé et normé - les informations contenues dans un compte-rendu de bilan orthophonique - et les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein de l'UE 3.1.1 <i>Introduction à la profession d'orthophoniste</i>	
Recommandations pédagogiques Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de découvrir des outils d'évaluation orthophonique. La présentation détaillée des outils d'évaluation sera réalisée, dans la suite du cursus, au sein des UE orthophoniques qui traitent des différents champs de compétence de la profession. Cette unité d'enseignement prépare l'analyse de situations cliniques qui sera réalisée en stage au semestre suivant (UE 3.6.1 <i>Stages cliniques 1</i>).	

Unité d'Enseignement 3.1.4 Communication professionnelle	
Module : 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module : 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre : 8 ECTS : 2	Domaines de compétence : C2, C3 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques - Mettre en œuvre une communication professionnelle adaptée à la situation clinique afin d'engager et maintenir une relation thérapeutique respectueuse des principes de l'éthique du soin alimentée par une attitude réflexive - Créer les conditions de l'alliance thérapeutique - Communiquer de façon professionnelle et adaptée avec la personne soignée, ses proches, les autres professionnels - Transmettre les données relatives aux personnes soignées de manière pertinente dans le respect du cadre déontologique et éthique - Maîtriser formellement les échanges et écrits professionnels En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur la communication en santé (approfondissement) - les compétences socles en orthophonie (UE 3.1.2) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des autres UE du module 3 <i>Orthophonie : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique</i> et de l'UE 5.1 <i>Numérique en santé</i>	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés et vise à aborder la variété des pathologies et des situations cliniques traitées en orthophonie.	

Unité d'Enseignement 3.1.5 Intervention en orthophonie 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre: 9 ECTS: 7	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: compétent
Objectifs pédagogiques - Mettre en œuvre une démarche diagnostique puis formuler un projet de soin orthophonique en appliquant et respectant les principes de l'Evidence-based practice (intégration des meilleures preuves possibles, jugement clinique, valeurs de la personne soignée et contexte clinique) - Définir et hiérarchiser les objectifs thérapeutiques - Choisir et graduer les stratégies d'intervention à mettre en œuvre (en termes d'entraînement, de compensation et d'aménagement de l'environnement, en termes d'intervention directe et intervention auprès de l'environnement) - Intégrer la réflexion éthique et la dynamique partenariale dans ses décisions - Expliciter le projet de soin aux personnes soignées/aidants, de manière adaptée, par le biais d'un contrat thérapeutique - Structurer une séance d'intervention orthophonique - Evaluer l'efficacité de la thérapie orthophonique En mobilisant: - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - l'éthique du soin et la relation thérapeutique (approfondissement) - les outils de mesures de l'efficacité d'une thérapie (ex: lignes de base, monitoring) - les compétences développées précédemment dans le cursus, y compris la capacité à rechercher de nouvelles connaissances pour résoudre des problèmes cliniques	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement s'appuie sur des situations cliniques simples variées tant sur le plan des objectifs de la personne soignée que des fonctions atteintes (fonctions faciales, orales, pharyngées, laryngées, communication/langage/apprentissage/cognition) ou de l'âge des personnes soignées (enfants, adultes). Il peut s'agir de situations proposées à l'étudiant ou issues des stages cliniques de ce dernier. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i>, <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et <i>Orthophonie</i>) sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...). Ces approfondissements peuvent découler de recherches bibliographiques réalisées par l'étudiant.	

Unité d'Enseignement 3.1.6 Intervention en orthophonie 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.1 Développement professionnel de l'orthophoniste	
Semestre: 10 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: compétent
Objectifs pédagogiques - Mettre en œuvre une démarche diagnostique puis formuler un projet de soin orthophonique hiérarchisé, en appliquant et respectant les principes de l'Evidence-based practice (intégration des meilleures preuves possibles, jugement clinique, valeurs de la personne soignée et contexte clinique) - Proposer un projet de soin quand les preuves ne sont pas disponibles - Planifier précisément son intervention - Inscrire le projet de soin dans une dynamique partenariale et la réflexion éthique - Formuler et argumenter un pronostic orthophonique - Evaluer l'efficacité de l'intervention orthophonique et proposer des ajustements nécessaires - Expliciter son raisonnement clinique En mobilisant et en combinant les compétences développées précédemment dans le cursus, y compris la capacité à rechercher de nouvelles connaissances pour résoudre des problèmes cliniques.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement s'appuie sur des situations cliniques complexes et/ou rares, variées, tant sur le plan des objectifs de la personne soignée que de la multiplicité des fonctions atteintes (communication/langage/apprentissage/cognition, fonctions faciales, orales, pharyngées, laryngées) ou de l'âge des personnes soignées (enfants, adultes) Ex : situations de troubles du langage chez des personnes soignées en situation de plurilinguisme, personnes soignées présentant des troubles de la déglutition et des troubles cognitifs. Il peut s'agir de situations proposées à l'étudiant ou issues des stages cliniques de ce dernier. Certains contenus traités dans les UE des modules 1 et 2 sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...). Ces approfondissements peuvent découler de recherches bibliographiques réalisées par l'étudiant.	

Unité d'Enseignement 3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre: 4 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole et de la fluence : - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, mis à disposition de l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Interpréter les résultats des évaluations - Formaliser et argumenter un diagnostic orthophonique - Caractériser les difficultés d'articulation, de parole, de fluence, de langage d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat, le cas échéant - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention orthophoniques généraux à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items adaptés pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux personnes soignées présentant des troubles sévères du langage En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les troubles du langage oral, de l'articulation, de la parole, de la fluence (sémiologie, classifications, critères diagnostiques) dont les troubles neurodéveloppementaux impactant spécifiquement le langage oral, la parole et la fluence, ainsi que sur les principaux diagnostics différentiels - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage oral, l'articulation, la parole, la fluence - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble): principes de traitement orthophonique, outils de communication alternative et améliorée - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans l'UE 3.1.3 <i>Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique</i>	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.2.2. <i>Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2</i> Les enseignements ciblant le diagnostic différentiel peuvent faire appel, dans cette UE (principalement centrée sur les troubles neurodéveloppementaux portant spécifiquement sur la fluence, la parole, le langage), à des cas cliniques de pathologies traitées dans d'autres UE (ex. trouble du spectre autistique, déficience intellectuelle, surdité...). Certains contenus traités dans les UE des modules 1 et 2 sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre: 6 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole et de la fluence : - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée mises à disposition de l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer des évaluations du handicap et de l'impact fonctionnel des troubles - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Justifier les examens complémentaires éventuels - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils d'évaluation validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage oral, l'articulation, la parole, la fluence - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (en référence à l'Evidence-based practice) (approfondissement) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et du sous-module 3.2 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages</i>	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.2.1 <i>Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1</i> . Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...)	

Unité d'Enseignement 3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre: 5 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale (hors surdité): - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou d'un dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Caractériser les difficultés en communication et en langage d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat le cas échéant - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux personnes soignées en situation de handicap En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - les troubles de la communication et du langage observés dans le cadre des troubles neurologiques (épilepsies, paralysie cérébrale) et des troubles neurodéveloppementaux impactant le langage de manière non-spécifique (ex.: trouble du spectre de l'autisme, trouble du développement intellectuel...) - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer la communication et le langage dans le cadre de ces troubles - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble, évolution attendue, principales adaptations à mettre en œuvre pour la bonne conduite des séances) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans les UE 3.1.3 <i>Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique</i> et 3.2.1 <i>Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1</i> Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.2.4 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2</i>. L'intervention dans le cadre des troubles secondaires à un trouble de l'audition sera abordée, dans la suite du cursus, au sein des UE 3.3.1 et 3.3.2. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...)	

Unité d'Enseignement 3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre : 7 ECTS : 5	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale (hors surdité) : - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée mises à disposition de l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap des troubles - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne soignée - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils d'évaluation validés qui sont couramment utilisés pour évaluer la communication et le langage dans le cadre des troubles neurologiques et neurodéveloppementaux - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble du langage et de la communication (en référence à l'Evidence-based practice) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les adaptations à mettre en place pour favoriser l'engagement de la personne soignée et la réussite des activités proposées - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans les UE 3.2 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages</i> précédentes (UE 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3).	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.2.3 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1</i> . Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. L'intervention dans le cadre des troubles secondaires à un trouble de l'audition est abordée dans les UE 3.3.1 et 3.3.2. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.2.5 Troubles du langage écrit 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre: 4 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du développement du langage écrit : - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, mises à disposition de l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Produire un diagnostic orthophonique - Caractériser les difficultés de lecture, de transcription, de graphisme d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat - Proposer des évaluations de l'impact fonctionnel et du handicap des troubles - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention généraux à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les troubles d'apprentissage du langage écrit (sémiologie, classifications, critères diagnostiques) - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer la lecture, la transcription et les impacts fonctionnels des troubles du langage écrit - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble) - les principales adaptations de l'intervention orthophonique aux comorbidités les plus fréquentes (ex. trouble déficitaire de l'attention) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans l'UE 3.1.3 <i>Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.2.6 <i>Troubles du langage écrit 2</i> . Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...)	

Unité d'Enseignement
3.2.6 Troubles du langage écrit 2

Module : 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique

Sous-module : 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages

Semestre : 6 Domaines de compétence : C1, C2

ECTS : 5 Niveau : intermédiaire

Objectifs pédagogiques**Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du développement du langage écrit :**

- Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant
 - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation
 - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré
 - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne
 - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action
 - Justifier les examens complémentaires éventuels
 - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate
- En mobilisant
- des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur :
 - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer la lecture, la transcription et le graphisme
 - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble du langage écrit (en référence à l'Evidence-based practice)
 - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine
 - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités
 - les adaptations à mettre en place pour favoriser l'engagement de la personne soignée et la réussite des activités proposées
- les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment dans les UE des modules *Sciences humaines et sociales* et *Sciences de la vie et de la santé* et du sous-module 3.2 *Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages*.

Recommandations pédagogiques

La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés.

Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.2.5 *Troubles du langage écrit 1*. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée.

Certains contenus traités dans les UE des modules *Sciences humaines et sociales* et *Sciences de la vie et de la santé* sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).

Unité d'Enseignement
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1

Module : 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique

Sous-module : 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages

Semestre : 5 Domaines de compétence : C1, C2

ECTS : 4 Niveau : intermédiaire

Objectifs pédagogiques

Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles des apprentissages en mathématiques :

- Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels
- Interpréter les résultats des évaluations
- Caractériser les difficultés en mathématiques d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat
- Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant
- Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué
- Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire
- Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate

En mobilisant :

- des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur :
 - les troubles des apprentissages en mathématiques (sémiologie, classifications, critères diagnostiques)
 - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer les apprentissages en mathématiques, les impacts fonctionnels des troubles des apprentissages en mathématiques
 - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble)
- les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment dans les UE des modules *Sciences humaines et sociales* et *Sciences de la vie et de la santé* et du sous-module 3.2 *Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages*.

Recommandations pédagogiques

La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés.

Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part.

L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.2.8 *Troubles des apprentissages en mathématiques 2*.

Certains contenus traités dans les UE des modules *Sciences humaines et sociales* et *Sciences de la vie et de la santé* sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).

Unité d'Enseignement 3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.2 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages	
Semestre : 8 ECTS : 5	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles des apprentissages en mathématiques : - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique de la personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer les apprentissages en mathématiques - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (en référence à l'Evidence-based practice) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et du sous-module 3.2 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'audition	
Semestre : 5 ECTS : 4	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de l'audition (chez l'enfant et chez l'adulte) : - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée (enfant ou adulte), fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Caractériser les difficultés langagières d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat le cas échéant - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux personnes soignées présentant des troubles de l'audition En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les troubles du langage observés dans le cadre des surdités congénitales et acquises, les troubles qui leur sont fréquemment associés, leurs conséquences sur le développement et leur retentissement fonctionnel - les recommandations professionnelles d'interventions (médicale et orthophonique) - les types d'appareillage et leur efficacité sur la perception de la parole - les projets linguistiques, les principales adaptations de la communication et outils d'aide à l'acquisition des langues vocales (ex. : Langue française Parlée Complétée ...) - les outils orthophoniques qui sont couramment utilisés pour évaluer les capacités perceptives - les principes généraux d'intervention en orthophonie - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et de l'UE 3.1.3 <i>Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique</i>. Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.3.2 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2</i> et l'UE 3.3.3 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2</i>. Les outils d'évaluation et méthodes d'intervention non spécifiques à la surdité (ex. outils portant sur le langage, la cognition) ne sont pas développées ici, mais les activités pédagogiques amènent à les remobiliser dans ce contexte. Une initiation à la Langue française Parlée Complétée (LfPC) pourra permettre aux étudiants de cerner plus précisément les spécificités de cet outil. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'audition	
Semestre: 7 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de l'audition chez l'enfant: - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Justifier les examens complémentaires éventuels - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux personnes soignées présentant des surdités développementales En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer les capacités perceptives - les stratégies d'intervention efficaces dans le cadre des surdités de l'enfant - l'intervention sur les capacités perceptives de la personne soignée (approfondissement) - les enjeux et méthodes de l'intervention précoce auprès de l'enfant sourd, de sa famille et de son environnement - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - la collaboration avec les différents acteurs du parcours de l'enfant - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>, du sous-module 3.2 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du développement du langage oral, de la parole, de la communication et des apprentissages</i> et de l'UE 3.3.1 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1</i>. Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.3.1 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1</i>. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Les outils d'évaluation et méthodes d'intervention non spécifiques à la surdité (ex. outils portant sur le langage, la cognition) ne sont pas développées ici, mais les activités pédagogiques amènent à les remobiliser dans ce contexte. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'audition	
Semestre: 7 ECTS: 3	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de l'audition chez l'adulte: - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux personnes soignées présentant des surdités acquises En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer les capacités perceptives - les stratégies d'intervention efficaces dans le cadre des surdités de l'adulte - l'intervention sur les capacités perceptives de la personne soignée (approfondissement) - les enjeux et méthodes de l'intervention en surdité acquise de l'adulte - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - la collaboration avec les différents acteurs du parcours de soin - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>, des UE du sous-module 3.5 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition</i> et de l'UE 3.3.1 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1</i>. Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.3.1 <i>Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1</i>. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Les outils d'évaluation et méthodes d'intervention non spécifiques à la surdité (ex. outils portant sur la cognition) ne sont pas développés ici, mais les activités pédagogiques amènent à les remobiliser dans ce contexte. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...)	

Unité d'Enseignement 3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	
Semestre : 5 ECTS : 4	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte quelle qu'en soit l'origine (étiologies neurologiques, ORL, fonctionnelles...): - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique de la personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Caractériser les difficultés portant sur l'expression faciale, l'articulation, la déglutition, la phonation d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat si nécessaire - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Se former en vue de réaliser une aspiration endotrachéale sur orifice cicatrisé non inflammatoire, nasale et buccale En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer l'expression faciale, l'articulation, la déglutition et la phonation chez l'adulte - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (étiologies neurologiques, ORL, fonctionnelles...), en référence à l'Evidence-based practice - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans les UE 3.4.3 <i>Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2</i> et 3.4.4 <i>Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2</i>. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, laryngées et pharyngées	
Semestre : 5 ECTS : 4	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant, quelle qu'en soit l'origine (trouble alimentaire pédiatrique, paralysie cérébrale, fentes...): - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Caractériser les difficultés portant sur l'expression faciale, l'articulation, l'alimentation, la ventilation, la déglutition et la phonation d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat si nécessaire - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer l'expression faciale, l'articulation, l'alimentation, la ventilation, la déglutition et la phonation chez l'enfant - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (troubles alimentaires pédiatriques, paralysie cérébrale, fentes...), en référence à l'Evidence-based practice - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>.	
Recommandations pédagogiques Au sein de cette UE et de l'UE 3.4.5 <i>Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2</i> sont traités les troubles qui se manifestent dans le développement de l'enfant. Des situations cliniques de personne soignées adultes présentant ce type de troubles peuvent être étudiées. La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.4.3 <i>Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2</i> et l'UE 3.4.5 <i>Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2</i>. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	
Semestre: 6 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles de la phonation chez l'adulte et chez l'enfant, quelle qu'en soit l'origine (étiologies neurologiques, ORL, fonctionnelles...): - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser l'utilisation des outils d'évaluation et l'interprétation des données obtenues - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours du soin - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant: - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer la phonation chez l'adulte et chez l'enfant - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble de la voix (chirurgie ORL, lésions neurologiques, maladies évolutives, etc.) en référence à l'Evidence-based practice - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans l'UE 3.4.1 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.4.1 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1</i>. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	
Semestre: 6 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles acquis des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte, quelle qu'en soit l'origine (étiologies neurologiques, ORL...): - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'un personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser l'utilisation des outils d'évaluation et l'interprétation des données obtenues - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de soin - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer l'expression faciale, l'articulation et la déglutition - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (étiologies neurologiques, ORL...) en référence à l'Evidence-based practice - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et dans l'UE 3.4.1 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.4.1 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1</i>. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	
Semestre: 8 ECTS: 4	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant (trouble alimentaire pédiatrique, paralysie faciale, fentes...): - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de soin - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant: - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer l'expression faciale, l'articulation, l'alimentation, la ventilation, la déglutition chez l'enfant - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (trouble alimentaire pédiatrique, paralysie cérébrale, fentes...), en référence à l'Evidence-based practice) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et de l'UE 3.4.2 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1</i>.	
Recommandations pédagogiques Au sein de cette UE, comme dans l'UE 3.4.2 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1</i>, sont traités les troubles qui se manifestent dans le développement de l'enfant. Des situations cliniques de personne soignées adultes présentant ce type de troubles peuvent être étudiées. La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.4.2 <i>Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1</i>. Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Les enseignements ciblant le diagnostic différentiel peuvent faire appel, dans cette UE principalement centrée sur les troubles de la phonation, à des cas cliniques de pathologies traitées dans d'autres UE (ex.: troubles acquis du langage, de la parole). Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.5 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition	
Semestre: 4 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du langage, de la parole et de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises : - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Caractériser les difficultés de communication, parole, langage et cognition d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat si nécessaire - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux troubles du langage, de la parole et/ou de la cognition des personnes soignées présentant des pathologies neurologiques En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les troubles acquis du langage oral et écrit, de la parole, du calcul (ex. aphasie, dysarthrie, acalculie...) - les troubles associés - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage, la parole, la communication et la cognition dans les pathologies neurologiques acquises - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble, moyens de compensation du handicap...) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.5.3 <i>Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2</i> . Les enseignements ciblant le diagnostic différentiel peuvent faire appel, dans cette UE centrée sur les troubles neurologiques acquis, à des cas cliniques de pathologies traitées dans d'autres UE (ex. surdité de l'adulte, troubles du langage oral de l'enfant) Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.5 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition	
Semestre : 5 ECTS : 5	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du langage, de la parole et de la cognition dans les pathologies neuroévolutives : - Produire et valider des hypothèses diagnostiques à partir de données issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant, et justifier les examens complémentaires éventuels - Se familiariser avec la passation et la cotation des outils d'évaluation du domaine - Interpréter les résultats des évaluations - Caractériser les difficultés de communication, parole, langage et cognition d'une personne soignée et fournir le modèle adéquat le cas échéant - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention à partir du diagnostic fourni à l'étudiant - Sélectionner et créer des items pour une tâche définie, en lien avec l'objectif indiqué - Centrer son diagnostic et son intervention sur les missions spécifiques de l'orthophoniste, proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate - Adapter sa communication aux troubles du langage, de la parole et/ou de la cognition des personnes soignées présentant des pathologies neuroévolutives En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les troubles neuroévolutifs de la cognition et du langage (ex. maladie d'Alzheimer, syndromes parkinsoniens, Aphasie Primaire Progressive...) - les troubles associés - les outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage, la parole, la communication et la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives - les principes généraux d'intervention en orthophonie (stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble, moyens de compensation du handicap...) - les compétences précédemment développées au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i>. Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement est l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les outils d'évaluation et de traitement du domaine, à travers les activités d'analyse de données de bilan orthophonique d'une part et de création d'items pour une tâche spécifique d'autre part. L'étudiant est amené ici à réaliser diverses parties de la démarche d'évaluation et de traitement indépendamment les unes des autres. La combinaison de ces différentes étapes sera attendue dans l'UE 3.5.4 <i>Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2</i>. Les enseignements ciblant le diagnostic différentiel peuvent faire appel, dans cette UE centrée sur les troubles neurologiques acquis dans le cadre de pathologies neuroévolutives de l'adulte, à des cas cliniques de pathologies traitées dans d'autres UE (ex. aphasie vasculaire, troubles développementaux du langage). Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.5 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition	
Semestre: 7 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du langage, de la parole et de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises: - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant: - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur: - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage, la parole, la communication et la cognition dans le cadre des pathologies neurologiques acquises (ex. Accident Vasculaire Cérébral, Traumatisme crânien...) - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (en référence à l'Evidence-based practice) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et des UE du sous-module 3.5 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.5.1 <i>Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1</i> . Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex.: modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.5 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition	
Semestre : 8 ECTS : 5	Domaines de compétence : C1, C2 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Conduire un raisonnement clinique dans le cadre des troubles du langage, de la parole et de la cognition dans les pathologies neuroévolutives : - Proposer un plan d'investigation argumenté en lien avec les hypothèses diagnostiques préalablement énoncées à partir de quelques données initiales issues du dossier médical ou du dossier orthophonique d'une personne soignée, fournies à l'étudiant - Maîtriser la passation et la cotation des outils d'évaluation des pathologies neuroévolutives - Proposer une évaluation de l'impact fonctionnel et du handicap - Proposer des objectifs et des stratégies d'intervention détaillés à partir du diagnostic préalablement élaboré - Articuler son intervention avec celles des autres acteurs du parcours de la personne - Concevoir une activité de séance adaptée à un objectif spécifique et évaluer son action - Exposer son raisonnement à l'oral et l'écrit en s'exprimant de manière correcte et intelligible et en employant la terminologie professionnelle adéquate En mobilisant - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la passation et la cotation des outils validés qui sont couramment utilisés pour évaluer le langage, de la parole, la communication et la cognition dans le cadre des pathologies neuroévolutives - les stratégies d'intervention efficaces selon la nature et l'origine du trouble (en référence à l'Evidence-based practice) - des tâches et/ou activités couramment mises en œuvre dans le domaine - les variables à contrôler dans le matériel utilisé dans les tâches et activités - les recommandations au sein de chaque parcours de soin dans le cadre des maladies neuroévolutives (ex. Maladie d'Alzheimer, syndromes parkinsoniens...) - les compétences développées précédemment au cours du cursus, notamment au sein des UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> et des UE du sous-module 3.5 <i>Intervention orthophonique dans le cadre des troubles neurologiques acquis du langage, de la parole, de la communication, de la cognition</i> .	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au cours de cette UE, l'enseignant amène l'étudiant à combiner plusieurs étapes de la démarche d'évaluation et de traitement, précédemment travaillées au sein de l'UE 3.5.2 <i>Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1</i> . Par exemple, l'étudiant produit un projet thérapeutique à partir de l'analyse diagnostique qu'il a lui-même réalisée. Certains contenus traités dans les UE des modules <i>Sciences humaines et sociales</i> et <i>Sciences de la vie et de la santé</i> sont approfondis au sein de l'UE afin de poursuivre l'intégration et la mobilisation effective, dans le raisonnement clinique et les décisions thérapeutiques, des connaissances scientifiques traitées dans ces différents modules (ex. : modèles théoriques, outils et techniques d'exploration...).	

Unité d'Enseignement 3.6.1 Stages cliniques 1	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre: 4 ECTS: 3	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: novice
Objectifs pédagogiques - Repérer et analyser les difficultés et les besoins de la personne soignée qui relèvent du champ de compétences de l'orthophoniste - Etablir des liens entre des données recueillies et des hypothèses diagnostiques - Faire quelques propositions de matériel de prévention, d'évaluation ou d'intervention orthophonique - Repérer les principes éthiques en lien direct avec la pratique clinique - Adopter et expliciter les éléments fondamentaux de la posture professionnelle et les enjeux de la relation thérapeutique avec la personne soignée - Respecter les règles de fonctionnement d'un lieu de stage (au niveau sanitaire, temporel et matériel) - Recueillir les données personne soignée de manière sécurisée - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à différentes situations et différents interlocuteurs (formulation claire et adaptée à l'interlocuteur, écrit sans erreur)	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex: orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex: travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex: séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...).	

Unité d'Enseignement 3.6.2 Stages cliniques 2	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre : 5 ECTS : 5	Domaines de compétence: C1, C2, C3, C5 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Avec étayage : - Evaluer les difficultés et les besoins de la personne soignée dans différentes situations et justifier une réorientation vers un autre professionnel si la situation ne relève pas de l'orthophonie - Expliciter et argumenter une démarche diagnostique puis proposer des stratégies générales d'intervention à partir du diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision une activité avec la personne soignée en fonction d'un objectif défini par le maître de stage, en lien avec les données scientifiques actuelles - Formuler des questions éthiques en lien direct avec la pratique clinique - S'engager dans une relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à différentes situations et différents interlocuteurs (formulation claire et adaptée à l'interlocuteur, écrit sans erreur) - Respecter les règles de fonctionnement d'un lieu de stage (au niveau sanitaire temporel et matériel en organisant sa pratique de manière cohérente) - Recueillir et transmettre les données personne soignée de manière sécurisée - Repérer des besoins en santé publique et proposer une action pour y répondre	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex : orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex : travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex : séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...). Au sein de cette unité d'enseignement, un travail portant sur la santé publique est réalisé en lien avec l'UE 5.3.1 <i>Santé publique et santé environnementale</i> . Il peut consister par exemple en un travail individuel ou en groupe de repérage, sur un lieu de stage, d'un besoin à l'échelle d'une personne soignée, d'un territoire, d'un type de population. Les étudiants peuvent ensuite formuler une proposition d'action adaptée au contexte. Il n'est pas demandé aux étudiants, à ce stade de la formation, de la mettre en œuvre.	

Unité d'Enseignement 3.6.3 Stages cliniques 3	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre: 6 ECTS: 5	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: intermédiaire
Objectifs pédagogiques - Evaluer les difficultés et les besoins de la personne soignée dans différentes situations et justifier une réorientation vers un autre professionnel si besoin - Expliciter et argumenter une démarche diagnostique puis proposer des stratégies générales d'intervention à partir du diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision une activité avec la personne soignée en fonction d'un objectif défini par le maître de stage en lien avec les données scientifiques actuelles - Formuler des questions éthiques en lien direct avec la pratique clinique - S'engager dans une relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à différentes situations et différents interlocuteurs (formulation claire et adaptée à l'interlocuteur, écrit sans erreur) - Respecter les règles de fonctionnement d'un lieu de stage (au niveau sanitaire temporel et matériel en organisant sa pratique de manière cohérente) - Recueillir et transmettre les données personne soignée de manière sécurisée	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex: orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex: travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex: séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...).	

Unité d'Enseignement 3.6.4 Stages cliniques 4	
Module: 3. ORTHOPHONIE: intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre: 7 ECTS: 6	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: compétent
Objectifs pédagogiques Avec étayage: - Evaluer et expliciter les difficultés et les besoins de la personne soignée dans toutes les situations rencontrées - Expliciter, argumenter, mettre en œuvre et adapter une démarche diagnostique et prendre les décisions à partir de ce diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision directe une série de séances dans des situations différentes, en se basant sur une démarche Evidence-based practice - Intégrer la réflexion éthique dans ses décisions - Adapter les soins orthophoniques à la complexité des situations et des interactions - S'inscrire de manière active et complète dans la relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à toutes les situations et tous les interlocuteurs - Adapter un projet à la réalité du terrain (organiser sa pratique, planifier, respecter les contraintes spatiales et temporelles, les règles sanitaires) - Gérer un dossier personne soignée conformément au cadre réglementaire - Gérer les aspects administratifs	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex : orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex : travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex : séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...).	

Unité d'Enseignement 3.6.5 Stages cliniques 5	
Module : 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module : 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre : 8 ECTS : 6	Domaines de compétence : C1, C2, C3 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques Avec étayage : - Evaluer et expliciter les difficultés et les besoins de la personne soignée dans toutes les situations rencontrées - Expliciter, argumenter, mettre en œuvre et adapter une démarche diagnostique et prendre les décisions à partir de ce diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision directe une série de séances dans des situations différentes, en se basant sur une démarche Evidence-based practice - Intégrer la réflexion éthique dans ses décisions - Adapter les soins orthophoniques à la complexité des situations et des interactions - S'inscrire de manière active et complète dans la relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à toutes les situations et tous les interlocuteurs - Adapter un projet à la réalité du terrain (organiser sa pratique, planifier, respecter les contraintes spatiales et temporelles, les règles sanitaires) - Gérer un dossier personne soignée conformément au cadre réglementaire - Gérer les aspects administratifs	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex : orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex : travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex : séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...). Au sein de cette UE stage, il sera tenu compte du fait que les apprentissages des UE 3.2.8 <i>Troubles des apprentissages en mathématiques 2</i> , 3.4.5 <i>Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2</i> et 3.5.4 <i>Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2</i> , nécessaires à l'atteinte du niveau intermédiaire dans le cadre des situations cliniques en lien avec ces enseignements, sont délivrés au cours du même semestre et ne seront donc réalisés qu'à la fin de celui-ci.	

Unité d'Enseignement 3.6.6 Stages cliniques 6	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre: 9 ECTS: 10	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: compétent
Objectifs pédagogiques Avec étayage léger, sur des situations complexes et dans une perspective longitudinale : - Evaluer et expliciter les difficultés et les besoins de la personne soignée dans toutes les situations rencontrées - Expliciter, argumenter, mettre en œuvre et adapter une démarche diagnostique et prendre les décisions à partir de ce diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision directe ou indirecte une série de séances dans des situations différentes, en se basant sur une démarche Evidence-based practice - Inscrire le projet de soin dans une dynamique partenariale et la réflexion éthique - Adapter les soins orthophoniques à la complexité des situations et des interactions - S'inscrire de manière active et complète dans la relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à toutes les situations et tous les interlocuteurs - Adapter un projet à la réalité du terrain (organiser sa pratique, planifier, respecter les contraintes spatiales et temporelles, les règles sanitaires) - Gérer un dossier personne soignée conformément au cadre réglementaire - Gérer les aspects administratifs	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex : orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex : travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex : séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...).	

Unité d'Enseignement 3.6.7 Stages cliniques 7	
Module: 3. ORTHOPHONIE : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique Sous-module: 3.6 Stages en orthophonie	
Semestre: 10 ECTS: 10	Domaines de compétence: C1, C2, C3 Niveau: compétent
Objectifs pédagogiques En autonomie, sur des situations complexes et dans une perspective longitudinale : - Evaluer et expliciter les difficultés et les besoins de la personne soignée dans toutes les situations rencontrées - Expliciter, argumenter, mettre en œuvre et adapter une démarche diagnostique et prendre les décisions à partir de ce diagnostic - Sélectionner et mener sous supervision directe ou indirecte une série de séances dans des situations différentes, en se basant sur une démarche Evidence-based practice - Inscrire le projet de soin dans une dynamique partenariale et la réflexion éthique - Adapter les soins orthophoniques à la complexité des situations et des interactions - S'inscrire de manière active et complète dans la relation thérapeutique et créer une alliance thérapeutique - Adopter une communication professionnelle orale et écrite adaptée à toutes les situations et tous les interlocuteurs - Adapter un projet à la réalité du terrain (organiser sa pratique, planifier, respecter les contraintes spatiales et temporelles, les règles sanitaires) - Gérer un dossier personne soignée conformément au cadre réglementaire - Gérer les aspects administratifs	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de développer son analyse réflexive et ses compétences orthophoniques en situation réelle, cette UE inclut des temps de pratique clinique et des temps d'analyse réflexive. Cette dernière fait l'objet de TD pré-stage et post-stage, assurés par des professionnels enseignants (ex : orthophonistes, psychologues...) et peut être complétée par du TPE (ex : travaux sur des compétences développées en stage). Le temps de stage inclut l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du stage (ex : séances, préparation de séances, cotation d'épreuves, rédaction d'écrits...).	

Unité d'Enseignement 4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 2 Domaine de compétence : C4 ECTS : 4 Niveau : novice	
Objectifs pédagogiques Réaliser une recherche documentaire et commenter un article scientifique - Utiliser efficacement les outils de recherche documentaire et de gestion bibliographique - Faire une recherche documentaire ciblée (ex. : équation de recherche...), sélectionner et citer ses sources, dans le respect des normes, pour répondre à une question clinique ou à une question de recherche fournie à l'étudiant (ex. méthode PICO...). - Identifier, dans un article scientifique, la question de recherche, les hypothèses, les variables testées, les méthodes employées par les auteurs et le niveau de preuve. - Identifier, dans un article scientifique, les différents types de variables de l'étude, les principaux paramètres descriptifs des variables et commenter les représentations graphiques des résultats présentés. - Interpréter des analyses statistiques descriptives d'un article donné - Interpréter des analyses qualitatives d'un article donné Analyser des données - Compléter une base de données et réaliser des statistiques descriptives. En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les principes de la recherche documentaire d'articles en anglais et en français et les outils (ex. Zotero, Mendeley, Qiqqa...) - les principes et règles de la publication scientifique (structure d'un article scientifique, règles de la rédaction, normes bibliographiques (ex. APA, Vancouver...)) - l'organisation de la recherche (ex. universités, organismes de recherche nationaux et internationaux, CHU...) et ses acteurs, en particulier dans le domaine de la santé - les principes de l'éthique de la recherche - les grands principes de la recherche en sciences expérimentales et en sciences humaines et sociales (objectifs et méthodes, recherche quantitative et recherche qualitative) - les différents types d'études (études observationnelles, études contrôlées, revues systématiques, méta-analyses...) et leur niveau de preuve - les différents types de variables d'une étude (quantitatives, qualitatives, dépendantes, indépendantes, indicateurs de position et de dispersion, probabilités et variables aléatoires...) - les principaux paramètres descriptifs d'une variable (proportion, moyenne, médiane, écart-type, percentile, intervalle interquartile...) et les principales représentations graphiques (histogramme, diagramme, boxplot...) - les principaux indicateurs de l'épidémiologie descriptive (incidence, prévalence) - l'utilisation de tableurs et logiciels dédiés (ex. R, Jamovi, Matlab...) - les compétences développées précédemment dans le parcours, notamment dans l'UE 3.1.1 <i>Introduction à la profession d'orthophoniste</i> (dont Evidence-based practice et recherche en santé) et dans l'UE 5.2.1 <i>Anglais 1</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant une meilleure représentation des activités de recherche travaillées dans cette UE, il est conseillé de s'appuyer sur des travaux ayant un lien avec l'orthophonie ou avec des disciplines connexes (en sciences humaines et sociales comme en sciences biomédicales). Afin de permettre à l'étudiant de relier les apprentissages de cette UE avec la profession d'orthophoniste, une contextualisation des enseignements dans le cadre de la démarche Evidence-based practice est préconisée.	

Unité d'Enseignement 4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 4 ECTS : 4	Domaine de Compétence : C4 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques Formuler une question de recherche (Evidence-based practice) et réaliser une lecture critique d'articles : - Formuler une question de recherche (ex. question PICO...) - Identifier la méthodologie de recherche documentaire adaptée à la question posée - Réaliser une lecture critique d'articles (LCA en français et en anglais) incluant les aspects méthodologiques et réglementaires - Interpréter des analyses statistiques inférentielles d'un article donné Analyser des données - Compléter une base de données, réaliser des statistiques inférentielles En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les méthodes de lecture critique d'articles (LCA) notamment via des grilles de lecture critique standardisées et des guidelines (ex. PRISMA, CONSORT, STROBE...) - les grands principes et les conditions d'application des tests statistiques (paramétriques/non paramétriques, y compris pour petits échantillons et cas unique) en fonction du type de variable - la différence absolue, le risque relatif et l'odds-ratio - les méthodes d'analyse quantitative et qualitative des données, tests statistiques paramétriques et non paramétriques et les logiciels de statistiques (ex. approfondissement R, Jamovi, Matlab...) - les principes et processus de production et de diffusion des connaissances scientifiques (ex. intégrité scientifique, revues, lecture par les pairs, recommandations de bonne pratique, conférences, ouvrages...) - les démarches de mise en conformité réglementaire (ex. RGPD, CPP, information, consentement...) - les compétences développées précédemment dans le parcours, notamment au sein des UE 5.2.1 <i>Anglais 1</i>, 5.2.2 <i>Anglais 2</i> et 4.1 <i>Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Afin de permettre à l'étudiant de mettre du sens sur les apprentissages de cette UE, il est recommandé de faire du lien avec les UE 3.1.1 <i>Introduction à la profession d'orthophoniste</i> et les UE du module 4 <i>Recherche en orthophonie</i> suivantes (UE 4.3 et 4.4). Si une grille de LCA est utilisée, elle pourra être reprise par les différents intervenants de l'UE et/ou du module.	

Unité d'Enseignement 4.3 Méthodologie de la recherche : applications	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 6 Domaine de compétence : C4 ECTS : 4 Niveau : intermédiaire	
Objectifs pédagogiques Expérimenter la méthodologie de recherche scientifique par la réalisation de travaux encadrés dont un dossier de recherche thématique (DRT) - Formuler la question de recherche du DRT - Conduire une recherche documentaire pertinente à partir d'une équation de recherche - Analyser, synthétiser et critiquer les données de la littérature scientifique (contexte théorique) - Proposer une problématique, des hypothèses, une méthodologie adaptée et un plan d'analyse relatifs à la question de recherche du DRT - Recueillir et analyser des données - Vérifier et citer les sources des références utilisées en respectant les règles bibliographiques - Rédiger un dossier conforme aux attendus académiques et réaliser une présentation orale du travail. En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur la méthodologie de la recherche (approfondissement) : - la formulation d'une question de recherche - les principales bases documentaires dans le domaine de la santé et des sciences humaines et sociales - les outils de gestion de la bibliographie et de production de textes - les normes bibliographiques - les différentes méthodes de recueil et d'analyse des données - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des autres UE du module 4 <i>Recherche en orthophonie</i> et des UE du sous-module 5.2 <i>Anglais</i>.	
Recommandations pédagogiques Le dossier de recherche thématique fait l'objet d'un encadrement en individuel ou en groupe. Il peut être réalisé en individuel, en groupe et/ou en interprofessionnalité et être évalué à l'oral comme à l'écrit. Les thématiques en santé sont à privilégier en raison notamment de la spécificité des variables retenues et des modalités de recueil des données. Concernant le recueil et l'analyse des données, l'objectif est de permettre à l'étudiant d'expérimenter les méthodes. L'échantillon peut être restreint. Le recueil et l'analyse des données peuvent être associés ou non au DRT.	

Unité d'Enseignement 4.4.1 Mémoire 1	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 7 ECTS : 4	Domaine de compétence : C4 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Renforcer les méthodes acquises dans les UE 4.1 à 4.3 sa maîtrise de la méthodologie de recherche scientifique : - A partir de données fournies à l'étudiant, proposer une méthode adaptée (à une question de recherche, pour le traitement de données qualitatives et quantitatives, pour l'analyse des données...) Définir un sujet, trouver un encadrement, identifier et formuler la question de recherche du mémoire de fin d'études : - Réaliser une recherche bibliographique à partir de la question de recherche du mémoire - Formuler la problématique de l'étude et les hypothèses le cas échéant - Choisir la méthodologie adéquate permettant de préparer les conditions du recueil des données et s'assurer du respect des principes éthiques dans le domaine de la recherche en santé, - Planifier et mettre en œuvre la mise en conformité sur le plan réglementaire (ex. DPO...), - S'enquérir de la procédure de recours aux instances dédiées si nécessaire (ex. CER- CNIL – CPP – CESREES...) - Planifier les différentes étapes de la réalisation du mémoire En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement (approfondissement) sur : - les méthodes de recueil, de traitement et d'analyse des données - la réglementation de la recherche impliquant la personne humaine (ex. RGPD, CPP, information, consentement...) - les compétences développées au premier cycle au sein des UE 4 <i>Recherche en orthophonie</i> (UE 4.1, 4.2 et 4.3).	
Recommandations pédagogiques En préambule de cette UE, des activités de remobilisation des méthodes étudiées au sein des UE 4.1 à 4.3 (à partir d'éléments fournis à l'étudiant : questions de recherche, données quantitatives, données qualitatives, outils de traitement...) sont recommandées. Des TD, assurés par des enseignants-chercheurs, chercheurs (niveau doctorat) sont organisés au cours du semestre pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration du cadre méthodologique et réglementaire du mémoire. L'essentiel du travail sur le mémoire prend la forme de temps de travail personnel étudiant (TPE), sous la supervision du directeur de mémoire.	

Unité d'Enseignement 4.4.2 Mémoire 2	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 8 ECTS : 6	Domaine de compétence : C4 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques Développer la méthodologie du mémoire de fin d'études - En fonction du type d'étude, définir la population ou les données à inclure (critères d'inclusion et d'exclusion) - Rédiger la méthodologie du mémoire (ex. : procédures, matériel, plan d'analyse de l'étude) - Rédiger les documents nécessaires à la mise en œuvre de la recherche (ex. formulaires relatifs au cadre réglementaire et éthique requis par l'université et/ou par le centre de formation comme les notices d'information, formulaires de consentement de participation, formulaires de consentement à l'exploitation des données et à leur réutilisation le cas échéant...) - Sélectionner ou développer et valider les outils de recueil des données et/ou les tâches, - Recruter les participants - Débuter le recueil ou collecter les données le cas échéant - Compléter la bibliographie débutée dans l'UE 4.4.1 <i>Mémoire 1</i> En mobilisant les compétences développées au premier cycle dans les UE <i>Recherche en orthophonie</i> (UE 4.1, 4.2 et 4.3), et dans l'UE 4.4.1 <i>Mémoire 1</i> .	
Recommandations pédagogiques Des TD, assurés par des enseignants-chercheurs, chercheurs (niveau doctorat) sont organisés au cours du semestre pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration du cadre méthodologique et réglementaire du mémoire. L'essentiel du travail sur le mémoire prend la forme de temps de travail personnel étudiant (TPE), sous la supervision du directeur de mémoire.	

Unité d'Enseignement 4.4.3 Mémoire 3	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 9 ECTS : 6	Domaine de compétence : C4 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques Collecter et analyser les données du mémoire de fin d'études : - Recueillir ou collecter des données, - Créer la base de données, - Visualiser les données au moyen de tableaux, figures et graphiques - Analyser les données recueillies (quantitatives et/ou qualitatives) - Poursuivre le travail rédactionnel - Compléter la bibliographie - Identifier les éléments à faire figurer en annexe le cas échéant En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement (approfondissement) sur les logiciels de traitement et de visualisation des données (ex. R, Jamovi, Matlab...) - les compétences développées au premier cycle dans les UE <i>Recherche en orthophonie</i> (UE 4.1, 4.2, 4.3) et dans les UE <i>Mémoire</i> du second cycle (UE 4.4.1 et 4.4.2).	
Recommandations pédagogiques Des TD, assurés par des enseignants-chercheurs, chercheurs (niveau doctorat) sont organisés au cours du semestre pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration du cadre méthodologique et réglementaire du mémoire. L'essentiel du travail sur le mémoire prend la forme de temps de travail personnel étudiant (TPE), sous la supervision du directeur de mémoire.	

Unité d'Enseignement 4.4.4 Mémoire 4	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module: 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 10	Domaine de compétence : C4
ECTS : 6	Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques Analyser et interpréter les résultats, finaliser la rédaction du manuscrit, préparer la soutenance du mémoire de fin d'études : - Finaliser l'analyse des données - Présenter les résultats de manière claire et ordonnée - Discuter les résultats au regard du contexte théorique et/ou des hypothèses - Identifier les limites de l'étude et envisager ses perspectives - Argumenter l'apport du travail de recherche réalisé pour le domaine scientifique et pour la discipline orthophonique - Produire un écrit et une présentation orale organisé selon un plan IMRAD (cf. format article pour l'écrit) conformes aux attendus académiques. - Rédiger le résumé du mémoire en anglais et en français selon un plan IMRAD ainsi que les mots-clés - Réaliser une soutenance face à un jury de mémoire En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette UE sur les valorisations possibles d'un travail de recherche (ex. : présentation, communication scientifique...) - les compétences développées précédemment dans le parcours, notamment au sein des UE du module 4 <i>Recherche en orthophonie</i>.	
Recommandations pédagogiques Des TD, assurés par des enseignants-chercheurs, chercheurs (niveau doctorat), sont organisés au cours du semestre pour accompagner l'étudiant dans la finalisation du mémoire et la préparation de la soutenance. L'essentiel du travail sur le mémoire prend la forme de temps de travail personnel étudiant (TPE), sous la supervision du directeur de mémoire. Un lien est fait avec l'UE 5.2.3 <i>Anglais 3</i> située au même semestre (ex : résumé et mots-clés, participation à des événements scientifiques en anglais...).	

Unité d'Enseignement 4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	
Module : 4. RECHERCHE Sous-module : 4. Recherche en orthophonie	
Semestre : 6 ECTS : 3	Domaine de compétence : C4 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Adosser sa pratique professionnelle aux données scientifiques actualisées : - Argumenter la contribution de la recherche à la qualité des pratiques professionnelles - Analyser l'organisation et la mise en œuvre de la recherche scientifique - Analyser le fonctionnement d'un laboratoire de recherche et son cadre réglementaire, identifier ses acteurs (cf. professionnels de la recherche comme ingénieur de recherche, attaché de recherche clinique, biostatisticiens, membres associés...) et leur rôle respectif - Participer à des activités de recherche (ex : recueil, codage et analyse de données, traitement statistique, présentation de résultats, échanges scientifiques (ex. séminaires de recherche, conférences...)) - S'initier à l'élaboration et à la présentation de travaux scientifiques Choisir une éventuelle orientation recherche et commencer à planifier son parcours le cas échéant En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette UE sur : - l'organisation de la recherche (ex. universités, organismes de recherche nationaux et internationaux, CHU...) et ses acteurs, en particulier dans le domaine de la santé - le parcours universitaire de troisième cycle (accès au doctorat) - les compétences développées précédemment dans le parcours, notamment au sein des UE du module 4	
Recommandations pédagogiques Le stage de sensibilisation à la recherche est réalisé par tous les étudiants au 1 ^{er} cycle. Il se distingue du stage recherche réalisé dans le cadre du Parcours Recherche au 2 ^e cycle. Le stage de sensibilisation à la recherche peut être une opportunité pour l'étudiant de s'investir dans une recherche qui pourra faire l'objet de son mémoire de fin d'études. Il sera possible pour les étudiants inscrits en Parcours Recherche de réaliser leur stage recherche (au 2 ^{ème} cycle), dans le même laboratoire que leur stage de sensibilisation à la recherche.	

Unité d'Enseignement 5.1 Numérique en santé	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.1 Compétences numériques	
Semestre : 4 ECTS : 2	Domaine de compétence : C3 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Utiliser les outils numériques dans sa pratique professionnelle : - Traiter des données de santé - Assurer la sécurité des systèmes en santé - Interagir et communiquer en tant que professionnel de santé - Utiliser de façon adaptée les outils numériques en santé - Pratiquer la télésanté - Tenir compte des enjeux de développement durable dans ses choix et ses usages du numérique En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les moyens d'identification des usagers et des professionnels de santé - la réglementation sur l'accès, le stockage, le traitement et l'exploitation des données de santé - la cybersécurité en santé - les outils de communication en santé, entre professionnels et avec les usagers et les accompagnants - les outils et services numériques professionnels, les objets connectés et applications mobiles (m-santé) ainsi que les outils de recherche d'informations probantes en santé - la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté - les compétences développées précédemment dans le cursus au sein des UE 3.1.1 <i>Introduction à la profession d'orthophoniste</i> et 5.3.1 <i>Santé publique et santé environnementale</i>	
Recommandations pédagogiques Les objectifs et contenus de cette unité d'enseignement s'appuient sur le référentiel en vigueur et peuvent évoluer avec celui-ci. Les compétences développées au sein de cette unité d'enseignement seront régulièrement remobilisées et évaluées dans la suite du cursus, notamment dans les UE 3.1.4 <i>Communication professionnelle</i> , 5.7 <i>Exercice professionnel</i> , dans les UE du module 4 <i>Recherche en orthophonie</i> et dans les stages cliniques.	

Unité d'Enseignement 5.2.1 Anglais 1	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.2 Anglais	
Semestre : 2 ECTS : 2	Domaine de compétence : C4 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Communiquer en anglais à l'oral et à l'écrit - Analyser dans sa pratique de l'anglais les spécificités phonétiques, phonologiques, sémantiques morphologiques, syntaxiques et grammaticales de la langue dans la perspective métalinguistique adoptée dans les UE de sciences du langage - Extraire des informations d'un article scientifique en anglais appartenant à un champ de recherche mobilisable dans la pratique orthophonique En mobilisant des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - la phonétique, la phonologie, le lexique, la grammaire et les usages en anglais courant - le vocabulaire professionnel et scientifique dans le domaine de la santé, des soins, de l'orthophonie et de la recherche	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au sein de cette unité d'enseignement, des articles scientifiques en langue anglaise sont mis à disposition de l'étudiant par l'enseignant. Les articles en lien avec les notions théoriques de l'année en cours sont à privilégier. Cette unité d'enseignement participe à la familiarisation de l'étudiant avec la culture scientifique.	

Unité d'Enseignement 5.2.2 Anglais 2	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.2 Anglais	
Semestre : 4 ECTS : 2	Domaine de compétences : C4 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Communiquer en anglais à l'oral et à l'écrit - Réaliser une recherche bibliographique et des lectures scientifiques en anglais. En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - le lexique, la grammaire et les usages en anglais courant - le vocabulaire professionnel et scientifique dans le domaine de la santé, des soins, de l'orthophonie et de la recherche - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans l'UE 5.2.1 <i>Anglais 1</i>.	
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Au sein de cette unité d'enseignement, des articles scientifiques en langue anglaise sont mis à disposition de l'étudiant ou recherchés par celui-ci (<i>cf. UE 4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles</i> au même semestre). Les articles en lien avec les notions théoriques abordées précédemment dans le cursus sont à privilégier.	

Unité d'Enseignement 5.2.3 Anglais 3
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.2 Anglais
Semestre : 10 Domaine de compétence : C4 ECTS : 2 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques – Rédiger le titre, le résumé et indiquer les mots-clés de son mémoire en anglais – Faire une présentation synthétique de son mémoire en anglais – Valoriser son travail de recherche en anglais – Extraire les informations essentielles d'une présentation scientifique en anglais En mobilisant : – des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : – le lexique, la grammaire et les usages en anglais courant – le vocabulaire professionnel et scientifique dans le domaine de la santé, des soins, de l'orthophonie et de la recherche – les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment au sein des UE 5.2.1 <i>Anglais 1</i>, 5.2.2 <i>Anglais 2</i> et des UE du module 4 <i>Recherche en orthophonie</i>.
Recommandations pédagogiques La majorité des enseignements est réalisée sous forme de travaux dirigés. Cette unité d'enseignement vise à accompagner l'étudiant dans la valorisation de son travail de recherche en langue anglaise. Elle permet de consacrer du temps de travail personnel étudiant à ce travail spécifique.

Unité d'Enseignement 5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.3 Santé publique	
Semestre : 2 ECTS : 5	Domaines de compétence : C3, C5 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Construire son identité de professionnel de santé, investi dans la promotion de la santé humaine et environnementale - Analyser une action de santé publique - Se rapporter aux politiques de santé publique, aux recommandations des organismes de référence en santé, aux outils de santé publique - Analyser le parcours de soin et son financement pour une personne soignée présentant des troubles relevant de l'orthophonie - Confronter ses représentations du métier d'orthophoniste aux besoins de santé publique En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les concepts, la démarche et les outils en santé publique (démographie, épidémiologie, statistiques, médecine fondée sur les preuves, service médical rendu) - les actions de santé publiques, les outils et les acteurs (rôles respectifs et place de l'orthophoniste) : promotion de la santé, prévention, dépistage, éducation à la santé - les politiques de santé publique - le rôle de l'OMS et de l'HAS, la publication de leurs travaux - l'économie de la santé et l'organisation du système de santé (filières et réseaux de soins) - le changement climatique (in l'atténuation et l'adaptation), - les interactions entre santé humaine et santé environnementale (ex : concept one health) - la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité (in l'énergie), les notions de transition juste et d'équité sociale et citoyenne, la compréhension des changements impliquant les sciences humaines et sociales - l'impact environnemental des activités humaines liées à la santé, dont les usages numériques, et les moyens de le limiter	
Recommandations pédagogiques Une partie de cette unité d'enseignement est consacrée à la transition écologique pour un développement soutenable et s'appuie sur les préconisations formulées à ce sujet. Elle est mise en lien avec la santé humaine. Elle peut évoluer avec le cadre réglementaire. Les compétences développées dans cette unité d'enseignement seront remobilisées dans la suite du cursus, en particulier dans les UE 3.6.2 <i>Stages cliniques 2</i>, UE 5.3.2 <i>Dépistage, prévention et formation en orthophonie</i> et UE 5.6 <i>Education thérapeutique du patient</i>, ainsi que dans les stages cliniques et l'UE 5.7 <i>Exercice professionnel</i>.	

Unité d'Enseignement 5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.3 Santé publique	
Semestre : 9 ECTS : 3	Domaine de compétence : C5 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques - Créer un contenu comportant des informations actuelles et fiables, répondant à une problématique de terrain - Concevoir et réaliser une action de prévention ou de formation dans le domaine de l'orthophonie - Argumenter son rôle dans le cadre de cette action - Adapter sa posture professionnelle à ce type d'intervention - Superviser un étudiant en orthophonie (stage) En mobilisant : - des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les méthodes et techniques communicationnelles et pédagogiques (approfondissement) - les étapes de conception d'une action de prévention ou de formation (identification des besoins, définition des objectifs, choix du type d'intervention, etc.) - les compétences développées précédemment dans le cursus notamment dans l'UE 5.3.1 <i>Santé publique et santé environnementale</i>, l'UE 1.4 <i>Sciences de l'éducation</i>, l'UE 3.1.4 <i>Communication professionnelle</i> et dans les UE des modules 3 <i>Orthophonie</i> et 4 <i>Recherche en orthophonie</i>.	
Recommandations pédagogiques L'action de prévention ou de formation créée dans le cadre de cette UE peut s'adresser aux étudiants en orthophonie moins avancés dans le cursus ou à des étudiants d'autres filières de formation. Cette unité d'enseignement prépare le futur orthophoniste à endosser les rôles d'acteur de santé publique, de formateur et de maître de stage.	

Unité d'Enseignement 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	
Semestre : 2 ECTS : 2	Domaines de compétence : C1, C3 Niveau : novice
Objectifs pédagogiques - Adopter les mesures d'hygiène dans un contexte de soins orthophoniques - Relier le traitement médicamenteux pris par une personne soignée et ses symptômes dans les domaines du langage, de la cognition, de la phonation, de la déglutition En mobilisant des connaissances actualisées acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les modes de transmission des agents infectieux - les règles d'hygiène et les moyens de lutte contre l'infection - le nettoyage et la désinfection des mains, des surfaces, des textiles - les grands principes de la pharmacologie (cibles et mécanismes d'action des médicaments, familles de molécules et actions thérapeutiques) - les effets secondaires et iatrogènes, en particulier sur la motricité, la cognition, le comportement, la phonation et la salivation	
Recommandations pédagogiques Les compétences en infectiologie et hygiène travaillées dans l'UE seront remobilisées et évaluées régulièrement dans le cursus, notamment au cours des stages cliniques et dans l'UE 5.7 <i>Exercice professionnel</i>. Les connaissances et compétences en pharmacologie seront remobilisées dans les UE du module 3 <i>Orthophonie</i>.	

Unité d'Enseignement 5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	
Semestre : 4 ECTS : 1	Compétences : C3 Niveau : intermédiaire
Objectifs pédagogiques Obtenir l'attestation de formation aux gestes et aux soins d'urgence : modules 1 et 2 de l'AFGSU niveau 2 Sont réalisés au sein de cette unité d'enseignement le module 1 relatif à la prise en charge des urgences vitales et le module 2 relatif à la prise en charge des urgences potentielles. Le module 3 relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles sera réalisé au sein de l'unité d'enseignement 5.7 Exercice professionnel.	
Recommandations pédagogiques Les objectifs et contenus de cette unité d'enseignement s'appuient sur le référentiel en vigueur et évoluent avec celui-ci.	

Unité d'Enseignement 5.6 Education thérapeutique du patient	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.6 Education thérapeutique du patient	
Semestre : 9 ECTS : 2	Domaine de compétence : C5 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques - Analyser un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) - Argumenter son rôle dans un programme d'ETP - Adapter sa posture professionnelle à ce type d'intervention En mobilisant : - des connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - le cadre législatif, réglementaire et institutionnel - la structure d'un programme d'ETP et les composantes centrales de l'éducation de la personne soignée (diagnostic éducatif, co-construction des objectifs éducatifs et des modalités d'un programme éducatif) - les étapes de construction d'un programme éducatif - les principes de la didactique (enfants et adultes) - les principes, méthodes et outils de l'ETP - et les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans l'UE 1.4 Sciences de l'éducation et les UE du module 3 <i>Orthophonie</i>.	
Recommandations pédagogiques Cette UE vise à ce que les futurs orthophonistes comprennent ce qu'est l'ETP, ses principes, sa pertinence, sa complexité. Il pourra être intéressant de travailler à partir de programme d'ETP existants. Il est possible de poursuivre l'acquisition des compétences en ETP menant à la certification dans le cadre d'une UE optionnelle aux semestres 9 ou 10.	

Unité d'Enseignement 5.7 Exercice professionnel	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.7 Exercice professionnel	
Semestre : 10 ECTS : 3	Compétences : C1, C3 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques - Produire un projet professionnel (organisation matérielle, temporelle, budgétaire) respectant les réglementations et préconisations professionnelles - Améliorer la qualité de ses soins, de sa communication et de son organisation professionnelles en évaluant ses actions en référence aux recommandations de bonnes pratiques et aux connaissances scientifiques actuelles - Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 En mobilisant : - les connaissances acquises au sein de cette unité d'enseignement sur : - les cadres légaux (libéral et salarié) - l'exercice conventionnel - la protection sociale des orthophonistes salariés et libéraux - la comptabilité et la gestion d'un cabinet libéral - les outils de gestion d'un cabinet libéral (gestion comptable, gestion des données, des rendez-vous, de la liste d'attente) - les normes d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public - la politique menée sur le territoire d'installation - l'offre de soins sur ce territoire - l'impact environnemental d'un cabinet libéral - la méthodologie d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) - les recommandations de bonnes pratiques professionnelles spécifiques à l'orthophonie et aux différents contextes d'exercice - les modalités d'actualisation des connaissances et des pratiques (formation continue) - les compétences développées précédemment dans le cursus, notamment dans les UE 5.3.1 <i>Santé publique et santé environnementale</i>, 5.4 <i>Infectiologie, hygiène et pharmacologie</i>, 5.1 <i>Numérique en santé</i>, 5.5 <i>Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</i>, 3.1.4 <i>Communication professionnelle</i> et dans les UE du sous-module <i>Stages en orthophonie</i> (UE 3.6.1 à 3.6.7). Est réalisé au sein de cette unité d'enseignement le module 3 de la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (module relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles).	
Recommandations pédagogiques Cette unité d'enseignement prépare l'insertion professionnelle des futurs diplômés.	

Unité d'Enseignement 5.8 Séminaires professionnels	
Module : 5. APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ Sous-module : 5.8 Séminaires professionnels	
Semestre : 10 ECTS : 2	Domaines de compétences : C1 Niveau : compétent
Objectifs pédagogiques Actualiser ses connaissances scientifiques et compétences cliniques dans l'ensemble des champs de compétences de l'orthophonie	
Recommandations pédagogiques Dans le cadre de cette unité d'enseignement, l'étudiant développe sa capacité à actualiser ses connaissances de manière autonome. Il participe à des présentations scientifiques, professionnelles et pluriprofessionnelles. Il peut découvrir les dernières avancées scientifiques dans un domaine, découvrir des pratiques innovantes ou émergentes.	

Unité d'Enseignement 6.1 UE Optionnelle 1	
Module : 6. OPTIONNEL Sous-module : 6. Options	
Semestre : 7 Domaine de compétence: selon l'option choisie ECTS : 2	
Objectifs pédagogiques Cette unité d'enseignement peut avoir pour objectif pédagogique d' : - Approfondir ses connaissances et compétences en lien avec les soins orthophoniques - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la recherche - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la santé publique - Approfondir ses compétences en conduite de projet, communication et collaboration par le biais d'un engagement associatif - Approfondir ses compétences en aspiration nasale, buccale et endotrachéale	
Recommandations pédagogiques L'étudiant peut également choisir de suivre une unité d'enseignement optionnelle sans lien avec l'orthophonie, parmi celles qui sont proposées par l'université, ou encore un ou plusieurs modules de formation en ligne. Son choix doit être compatible avec l'organisation de la formation et validé en amont par l'équipe pédagogique.	

Unité d'Enseignement 6.2 UE Optionnelle 2	
Module : 6. OPTIONNEL Sous-module : 6. Options	
Semestre : 8	Domaine de compétence : selon l'option choisie
ECTS : 2	
Objectifs pédagogiques Cette unité d'enseignement peut avoir pour objectif pédagogique d' : - Approfondir ses connaissances et compétences en lien avec les soins orthophoniques - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la recherche - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la santé publique - Approfondir ses compétences en conduite de projet, communication et collaboration par le biais d'un engagement associatif - Approfondir ses compétences en aspiration nasale, buccale et endotrachéale	
Recommandations pédagogiques L'étudiant peut également choisir de suivre une unité d'enseignement optionnelle sans lien avec l'orthophonie, parmi celles qui sont proposées par l'université, ou encore un ou plusieurs modules de formation en ligne. Son choix doit être compatible avec l'organisation de la formation et validé en amont par l'équipe pédagogique.	

Unité d'Enseignement 6.3 UE Optionnelle 3	
Module : 6. OPTIONNEL Sous-module : 6. Options	
Semestre : 9	Domaine de compétence : selon l'option choisie
ECTS : 2	
Objectifs pédagogiques Cette unité d'enseignement peut avoir pour objectif pédagogique d' : - Approfondir ses connaissances et compétences en lien avec les soins orthophoniques - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la recherche - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la santé publique - Approfondir ses compétences en conduite de projet, communication et collaboration par le biais d'un engagement associatif - Approfondir ses compétences en aspiration nasale, buccale et endotrachéale - Acquérir la certification à l'éducation thérapeutique du patient	
Recommandations pédagogiques L'étudiant peut également choisir de suivre une unité d'enseignement optionnelle sans lien avec l'orthophonie, parmi celles qui sont proposées par l'université, ou encore un ou plusieurs modules de formation en ligne. Il peut choisir de réaliser un stage clinique dans un domaine spécifique. Son choix doit être compatible avec l'organisation de la formation et validé en amont par l'équipe pédagogique.	

Unité d'Enseignement 6.4 UE Optionnelle 4	
Module : 6. OPTIONNEL Sous-module : 6. Options	
Semestre : 10	Domaine de compétence : selon l'option choisie
ECTS : 2	
Objectifs pédagogiques Cette unité d'enseignement peut avoir pour objectif pédagogique d' : - Approfondir ses connaissances et compétences en lien avec les soins orthophoniques - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la recherche - Approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la santé publique - Approfondir ses compétences en conduite de projet, communication et collaboration par le biais d'un engagement associatif - Approfondir ses compétences en aspiration nasale, buccale et endotrachéale - Acquérir la certification à l'éducation thérapeutique du patient	
Recommandations pédagogiques L'étudiant peut également choisir de suivre une unité d'enseignement optionnelle sans lien avec l'orthophonie, parmi celles qui sont proposées par l'université, ou encore un ou plusieurs modules de formation en ligne. Il peut choisir de réaliser un stage clinique dans un domaine spécifique. Son choix doit être compatible avec l'organisation de la formation et validé en amont par l'équipe pédagogique.	

ANNEXE IV

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE –
CAHIER DES CHARGES DES STAGES EN ORHOPHONIE

Les stages permettent à l'étudiant, au travers de situations cliniques de construire une identité et une posture professionnelles de soignant et de développer sa pratique clinique orthophonique, en prenant en compte l'étendue du champ de compétences de la profession. Au fil de la formation initiale, la découverte de milieux professionnels connexes à la pratique de l'orthophonie, l'observation active de la pratique clinique, la participation encadrée et supervisée ainsi que la reprise des stages sous forme de travaux dirigés au sein des structures de formation sont indispensables.

Les stages, de durées variables, se répartissent entre stages d'observation et stages cliniques :

- les stages d'observation du développement typique et des apprentissages scolaires se déroulent en structures d'accueil de la petite enfance et en écoles. Les stages d'observation du vieillissement se déroulent en structures d'accueil de personnes âgées ;
- les stages cliniques permettent à l'étudiant de participer progressivement aux soins orthophoniques sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires ;
- l'étudiant réalise au moins un stage clinique long (au moins 15 semaines) réparti sur 2 semestres consécutifs sur le même lieu de stage permettant un suivi régulier des patients et une vision globale de la démarche thérapeutique en orthophonie ;
- la structure de formation veillera à ce que l'étudiant puisse être confronté dans les stages à la diversité des types d'exercice (en libéral, en structure de soins) et des champs de compétences de l'orthophonie ;
- le stage de sensibilisation à la recherche d'une durée de 4 semaines, a pour but de permettre la découverte d'activités de recherche dans un laboratoire rattaché à une université et/ou une structure de recherche clinique rattachée à un centre hospitalo-universitaire.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire les ressources nécessaires à la réalisation des stages tout au long de son cursus : règlement des stages, liste des maîtres de stage agréés, modalités et objectifs pédagogiques de chaque stage avec la progression attendue, grilles d'évaluation permettant le recueil des commentaires des maîtres de stage *via* un livret de stage, pouvant être complété d'un portfolio.

1. Responsabilités des différentes parties :

a) La structure de formation universitaire en orthophonie

Elle veille à l'articulation entre les enseignements théoriques et cliniques, et à l'accompagnement des étudiants dans les différentes étapes de leur stage : en amont avant les stages (recherche des stages, préparation) et après le stage (retour de stage) et ainsi qu'au fil des expériences de stage.

b) Le maître de stage

Il forme l'étudiant stagiaire et supervise sa pratique en prenant en compte les objectifs pédagogiques et le niveau de participation recommandés par la structure de formation. Ces objectifs sont en lien avec les connaissances théoriques et le raisonnement clinique développés dans la formation théorique (enseignements magistraux et dirigés). Il transmet son expérience clinique et ses connaissances théoriques et scientifiques.

Il met à la disposition de l'étudiant les outils nécessaires à sa formation clinique.

c) L'étudiant stagiaire

Il s'engage dans le développement des compétences clinique attendues à chaque étape de la formation et dans le respect des règles de fonctionnement de la structure ou du cabinet qui l'accueille. Avant la fin du stage, il doit présenter à son maître de stage, pour la supervision, un travail écrit en rapport avec le stage, dont la forme et le contenu seront définis en coordination avec le maître de stage et/ou la structure de formation. Il doit également recueillir les évaluations de son maître de stage, selon des critères définis par la structure de formation. Ce travail écrit de stage, ainsi que les commentaires et évaluations du maître de stage, seront pris en compte dans la validation du stage.

2. Contenus des enseignements dirigés en rapport avec les stages :

Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation des stages, tout au long du parcours de formation de l'étudiant, comprend des enseignements dirigés avant et après les stages. Ces enseignements dirigés visent à préparer l'étudiant aux mises en situations cliniques et à lui permettre de mener une réflexion sur les expériences vécues en stage. Présenter ces situations, mener une réflexion en groupe à partir de ces cas, confronter ses expériences à celles vécues par les autres stagiaires, amèneront l'étudiant à développer ses compétences cliniques, à mobiliser les ressources théoriques nécessaires, à élaborer une communication professionnelle à l'oral comme à l'écrit, en vue de l'exercice orthophonique.

3. Validation des stages :

La validation des stages est prononcée par le jury d'examen qui s'appuie sur l'évaluation du maître de stage (évaluation des objectifs atteints à chaque étape de la formation clinique et appréciation de l'investissement et de la progression de l'étudiant).

ANNEXE V

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE –
CAHIER DES CHARGES DU MÉMOIRE EN ORTHOPHONIE

Dans le cadre des UE 4. Recherche en orthophonie, les UE 4.4 portant sur le mémoire représentent 22 ECTS.

1. Objectifs généraux du mémoire :

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, de former de futurs cliniciens capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'orthophoniste dans le système de soins et de fonder leur pratique sur des données probantes. La réalisation et la rédaction du mémoire permet de développer une maîtrise théorique approfondie, de relier les connaissances théoriques à l'expérience pré-professionnelle acquise lors des stages et de développer un regard critique sur les données de la littérature scientifique du domaine.

2. Objectifs spécifiques du mémoire :

- construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation ;
- approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.) ;
- acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

3. Types de mémoire possibles :

Les étudiants réalisent une recherche orthophonique et rédigent un mémoire de fin d'études.

En fonction de leur projet professionnel, ils peuvent réaliser ce mémoire dans le cadre du parcours recherche de l'UE optionnelle. Dans ce cas, le directeur de mémoire doit être un enseignant-chercheur, un chercheur ou un professionnel titulaire d'un doctorat de sciences et affilié à un laboratoire de recherche.

Ces mémoires peuvent s'orienter suivant différents axes :

- une analyse bibliographique fondée sur une lecture critique de la littérature (ex. revue systématique...);
- une analyse de pratiques professionnelles (ex. : enquête, focus groupe...);
- une étude clinique (ex. : études de cas, de cohorte...);
- un protocole expérimental.

Les mémoires doivent être présentés au format d'un article scientifique.

Ils peuvent être réalisés autant individuellement qu'en binôme. Dans le cas d'un mémoire réalisé en binôme, l'équipe pédagogique doit être en mesure d'identifier chacune des contributions des membres de ce binôme.

4. Validation du sujet de mémoire :

L'équipe pédagogique, comprenant des cliniciens et un ou plusieurs enseignants-chercheurs, valide les sujets de mémoire.

5. Dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le mémoire se réalise sous la direction d'un directeur de mémoire agréé par le centre de formation.

Le directeur de mémoire peut être :

- un orthophoniste ;

ou

- un autre professionnel titulaire au minimum d'un grade master.

Le dispositif pédagogique comprend :

- un enseignement en méthodologie de la recherche et un accompagnement dans l'élaboration du sujet du mémoire et dans sa mise en œuvre ;
- la mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- des recommandations pour la soutenance du mémoire.

6. Evaluation du mémoire :

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la soutenance orale.

La soutenance comprend un temps de présentation du mémoire de fin d'études par l'étudiant et un temps de réponse aux questions du jury.

En cas de mémoire en binôme, chaque étudiant doit pouvoir être évalué individuellement autant à l'écrit qu'à l'oral.

La diffusion du mémoire en bibliothèque universitaire est soumise à la validation du jury de soutenance qui le mentionne sur le procès-verbal.